

CLI ORANO LH

ASSEMBLEE GENERALE

Jeudi 8 octobre 2020

COLLEGE DES ELUS :

DAUBE Gabriel	Président CLI – Conseiller départemental
DRUEZ Yveline	Conseillère départementale
LELONG Gilles	Conseiller départemental
HOULEGATTE Jean-Michel	Sénateur
KRIMI Sonia	Députée
AMIEL Caroline	Conseillère régionale
HAMELIN Jacques	Délégué communautaire du Cotentin
JOURDAIN Patrick	Délégué communautaire du Cotentin
MAIGNAN Martial	Délégué communautaire du Cotentin
GIROUX Bernard	Délégué communautaire du Cotentin
MAGHE Jean-Michel	Délégué communautaire du Cotentin
LEFAIX-VERON Odile	Déléguée communautaire du Cotentin

COLLEGE DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

LAFON Patrick	CRILAN
DUPUIS Monique	CRILAN
GERNEZ Joël	CREPAN
VASTEL Guy	ACRO
ROUSSELET Yannick	GREENPEACE

COLLEGE DES ORGANISATIONS SYNDICALES :

PERROTTE Yann	FO
LAFFITTE Olivier	UNSA SPAEN
VAULTIER Jean-Paul	CGT
CHECIAK Daniel	CGT
PIN Patrick	CFE-CGC
FERRE Daniel	CFE CGC
LEGOUX Sébastien	CFDT
BERTRAND Serge	SUD
SOHIER Hervé	SUD

COLLEGE DES PERSONNALITES QUALIFIEES ET DES REPRESENTANTS DU MONDE ECONOMIQUE :

BOUST Dominique
AUTRET Jean-Claude
BARON Yves
FOOS Jacques
LURTON Jean-Michel
LARQUEMAIN Jean-Louis

SDIS 50
Ordre des pharmaciens

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

SIMON Hubert
GAUTRON Corinne
VIRET Delphine
VARIN Jean-Christophe
LAVENU Alain
BESNARD Vianney
RENOUF Sylvain
CHARLES Mélanie
RENAUD Charlotte
LEGALLET Jean
LUNEL Emmanuel
MARTEL Mélodie

ASN
IRSN
IRSN
Directeur adjoint Orano LH
Orano LH
Orano LH
Orano LH
Orano LH
Orano LH
Préfecture
Chargé de mission CLI
Assistante CLI

EXCUSES :

FORTIN Jean-Paul
MARTIN Jean-Paul
DE FRANCE Gilles
GUARY Jean-Claude
CASTELLOTTI Elisabeth
DEBIEVE Hélène

Conseiller départemental
AEPN
Sauvons le Climat

Sous-Préfète de Cherbourg
Directrice de Cabinet du Préfet de la Manche

La séance est ouverte à 9 h 30 sous la présidence de M. Daube.

- 1. VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 13.02.2020.**
- 2. ÉVENEMENTS DE NIVEAU 0 : DECLARATION DE L'ÉVENEMENT SIGNIFICATIF, REF 2020-14584 DU 25 FEVRIER 2020, SUR LA PRESENCE D'UN AGGLOMERAT SOLIDE SOUS UNE CUVE. (EXPLOITANT - ASN)**
- 3. ÉVENEMENTS DE NIVEAU 1 ET PLUS, SURVENUS SUR LE SITE D'ORANO LA HAGUE DEPUIS LA DERNIERE CLI DU 13.02.2020. (EXPLOITANT - ASN)**

(Pas de son au début de l'assemblée générale – Problème technique...)

M. VARIN.- *[enregistrement manquant]* Du fait qu'on avait déjà eu un évènement de ce type là en 2019. Par contre très clairement, l'ensemble des contrôles qui ont été réalisés sur ces équipements n'avaient pas fait l'objet des contrôles suivant la périodicité préétablie ont montré que ces contrôles étaient conformes.

Alors, ce qui est important c'est d'avoir aussi en tête un certain nombre de chiffres clés sur lesquelles l'établissement de la Hague a dressé plus de 24000 contrôles par an qui sont réalisés sur les équipements. On est quand même sur une statistique d'écart qui est faible. Rien que sur les mesures de colmatage, comme c'est indiqué sur le transparent il y a plus de 500 contrôles. Donc effectivement on a identifié quelques écarts. Alors finalement, quel REX on tire de cet évènement ? Aujourd'hui, c'est qu'on avait déjà renforcé nos dispositions de contrôles suite à l'évènement de 2019, puisqu'aujourd'hui lorsqu'il y a une évolution des contrôles dans le chapitre 9 des RGE (Règlement Général d'Exploitation) la sureté a pour mission de vérifier que ces nouveaux contrôles sont bien intégrés dans les modes opératoires de maintenance. Et là on va aller plus loin, c'est-à-dire au-delà des modes opératoires on va surtout vérifier également que c'est intégré dans notre système informatique de gestion des contrôles périodiques qui déclenchent les contrôles. Au-delà des modes opératoires, on va aller jusqu'à la vérification par la sureté de la bonne intégration dans le système de gestion informatisé des contrôles périodiques. Donc on continue nos vérifications, comme vous le voyez on a 24000 contrôles. On veut s'assurer que dans le cadre des évolutions de nos référentiels de sureté qui peuvent intervenir suite à une modification d'installation, suite à un réexamen de sureté, on va vérifier que tous ces nouveaux contrôles ont bien été intégrés dans nos systèmes de gestion des contrôles périodiques.

M. le Président.- OK. Merci Monsieur le Directeur. Monsieur Simon, c'est à vous.

M. SIMON.- Quelques mots en complément pour tracer l'analyse de l'ASN de cet évènement. Effectivement, là, l'évènement sur le contrôle périodique a été déclaré le 7 juillet directement en niveau 1. La publication d'analyse d'incident a été faite dans la foulée et nous avons reçu le compte rendu d'analyse détaillé le 7 septembre 2020. Ça a été rappelé, les contrôles périodiques d'un point de vue sûreté, sont des éléments essentiels puisqu'ils consistent à vérifier la capacité en matériel à assurer sa fonction. Donc de ce point de vue-là ce sont des opérations essentielles. Par ailleurs, c'est le programme de contrôles périodiques qui est défini dans les règles de fonctionnement, dans les règles générales d'exploitation des installations. Et donc c'est ce qui fait le lien et l'importance de ces comptes rendus périodiques. Comme l'indiquait M. Varin, c'est cet écart qui a été détecté dans le cadre d'opérations de vérifications qui faisaient suite à 2 premiers évènements signalés en 2018 et 2019. Donc les matériels concernés étaient concentrés sur l'usine UP2-400 et l'usine UP3A. Par rapport aux 24000 contrôles périodiques cités par M. Varin donc là au total, 17 contrôles périodiques étaient concernés. Donc l'analyse des causes de cet évènement, c'est effectivement des mesures organisationnelles qui font que certains contrôles n'étaient pas correctement intégrés dans les bases de données. Ce qui compte du point de vue de l'ASN sur ce sujet c'est vraiment que les opérations de contrôles et de vérifications de l'exhaustivité des programmes de contrôles périodiques sont maintenant achevés et que ces écarts ne se reproduisent plus.

M. le Président.- Merci Monsieur Simon. Je dois dire que le bureau de la CLI partage cette appréciation-là, que vous avez développée. On est bien conscients du nombre de mesures de contrôles que l'exploitant doit assurer. Ce n'est pas un soucis là-dessus. Néanmoins on est vigilants sur ces aspects-là. Bien, nous allons passer au 3ème évènement de niveau 1. Monsieur Varin ?

M. VARIN.- Oui, donc le 3ème évènement de niveau 1 est un évènement que nous avons déclaré récemment. C'est un évènement de radioprotection. C'est un évènement qui est survenu en octobre 2019 dans le cadre d'une opération d'assainissement d'un agitateur. Il y a un certains de nombre de pièces qu'on recycle et pour ce faire on les décontamine dans un atelier. Il y a un salarié du groupe ORANO qui s'est blessé sur le dessus de l'index. Sur un agitateur décontaminé, dans la mesure où l'agitateur avait fait l'objet d'une mesure mécanique qui était devenue coupant. Dès que l'évènement est arrivé, le salarié a été pris en charge par le service de radioprotection et le service médical de l'établissement. On a des procédures qui sont très cadrées en général et en particulier sur ce point-là de la prise en charge rapide des salariés. Il a été mis en place un suivi radio toxicologique et un suivi également par mesure gamma-anthropométrique qui mesure la radioactivité sur l'ensemble du corps. Ça a été engagé dès octobre 2019, le jour de l'évènement. Ce qui a permis de confirmer qu'il n'y avait pas d'exposition interne et qu'il y avait un résiduel de contamination au niveau de la coupure sur le dessus du doigt. Et c'est une contamination fixée. Ce qui fait que quand il y a une mesure de faible niveau, il y a un suivi régulier qui a été mis en place par la médecine du travail et au mois de juin de cette année, nous avons été amenés à faire une information de l'autorité de sûreté puisque lorsqu'il y a un certain nombre de critères au

niveau de l'exposition qui sont atteints vous avez une graduation dans les niveaux d'information que vous faites auprès de l'autorité. En l'occurrence au mois de juin, du fait de cette contamination fixée, une première estimation d'un taux individuel réglementaire lié au dépassement du 10ème de la limite annuelle et a enclenché de notre part une information de l'autorité. Le 24 septembre a été conduit sur le salarié une intervention chirurgicale pour extraire la particule résiduelle qui a confirmé à l'issue que la pose finale sur la peau était supérieure au quart de la limite qui nous a conduit à déclarer le niveau 1. Sachant qu'on était sur une dose de faible niveau, pas d'impact sanitaire pour le salarié, comme il n'y avait pas non plus d'impact sur l'environnement. Le REX que l'on fait de cet évènement a été mis en place dès la survenue en 2019. Il faut avoir en tête les conditions d'intervention. On intervient avec une tenue ventilée pour se prémunir des risques de contaminations internes. Y'avait de mémoire 3 paires de gants. Là aussi pour se prémunir du risque de contamination mais que, au regard de la nature de l'équipement, il n'a pas été identifié de risque de pique ou de coupure car on fait l'analyse à chaque fois. Les évènements sont en effet sensibles et on peut mettre en place des moyens complémentaires si on identifie le risque de coupure ou de pique. En l'occurrence comme le fait que les mesures mécaniques n'avaient pas forcément été identifiées qui pouvaient induire le caractère saillant de l'équipement, il n'y avait pas eu des gants anti coupure de mis en place. Donc désormais pour ce type d'opération on met en place en plus des gants anti contamination, des gants anti coupures et on fait un examen visuel des pièces avant de les traiter. Pour justement vérifier le caractère coupant ou non de la pièce que l'on aura à manipuler. Voilà le REX que l'on a fait de cet évènement. Et comme je l'ai dit il s'agit d'une petite intervention sur un évènement de faible niveau que l'on a fait récemment et qui s'est très très bien passé.

M. le Président.- Merci Monsieur Varin. Compte tenu de la période récente de l'évènement, l'ASN n'a pas encore apportée de conclusions donc on aura l'occasion d'y revenir lors d'une prochaine assemblée. Avez-vous des remarques ?

M. VASTEL.- Une remarque sur l'incident de la contamination. Le problème a eu lieu le 14/10/2019. Il y a eu une réaction et pourquoi on a enlevé la particule le 24/09/20 ? Soit beaucoup plus tard. Voilà, j'aimerais comprendre parce que s'il y a contamination et qu'on s'aperçoit qu'il y a une particule on l'extrait le plus rapidement possible pour éviter que la contamination continue.

M. VARIN.- La médecine du travail a fait un suivi. L'objectif était de voir si la reconstruction du derme pouvait induire, en fait, une suppression de la contamination, desquamer. La contamination peut s'éliminer d'elle-même et donc il a été mis en place un suivi pour voir s'il y avait une évolution de ce type, ce qui a été observé au début. L'objectif étant que si on pouvait éviter une intervention c'était pas plus mal. C'est pour ça que comme il n'y avait pas de gain en terme de dose importante, le médecin a considéré qu'il fallait effectivement avoir du temps, du recul pour voir s'il pouvait y avoir une élimination naturelle. Et quand la contamination qui a décru au début, le niveau est resté stable, là effectivement la décision a été prise au regard de l'équilibre entre l'impact d'une intervention et le fait de laisser une légère particule, la décision a été prise de proposer au salarié cette intervention et c'est pour

ça qu'il y a eu du temps. C'est parce qu'on pouvait attendre une élimination progressive de la contamination. J'espère avoir répondu à votre question.

M. le Président.- Oui c'est clair.

M. PERROTTE.- A la réunion de bureau, j'avais posé la question de l'évènement du 6 Août, est-ce qu'il est prévu une présentation ou pas ?

M. VARIN.- Nous nous n'avons pas eu de demande.

M. PERROTTE.- Est-ce que cela présenté ou pas ?

M. VARIN.- Non. L'ordre du jour est assez chargé. Nous serions venus avec des éléments supplémentaires de présentation.

M. le Président.- On en parle au prochain bureau Monsieur Perrotte.

M. AUTRET.- Je reviens sur l'ensemble des présentations donc on note qu'il y a eu deux trous avec fuites sur des enceintes qui étaient confinées. C'est un peu étonnant. La question du venturi sur certaines cuves de produits de fissions semble être posée. Est-ce que vous avez une action curative pour reprendre ce souci ? C'est ma première question. Ensuite je viens sur les contrôles périodiques, est-ce que vous avez des mesures sur les filtres en amont et en aval du démantèlement ? Pour faire un comparatif pour savoir si c'est plus important un risque de fuite sur ces filtres là. Et je me demandais s'il pouvait y avoir un effet caché des mesures sociales organisationnelles et humaines qui ont été mises en œuvre depuis quelques années et il y aura une entrée là peut être pour commencer à réfléchir sur ces aspects. Est-ce qu'on a un historique ? Est-ce que vous avez des archives au niveau de l'usine pour ce genre d'évènement ? Je parle des contrôles périodiques.

M. VARIN.- Alors il y a différentes questions avec différents niveaux . On ne traite pas les mêmes sujets dans ce que vous avez demandé. Je prends la première question sur le venturi qui est une question purement technique. Je n'ai peut-être pas été assez clair tout à l'heure. J'expliquais qu'en fait cette cuve, la seule cuve qui avait été utilisée avec ce venturi c'est celle qui a fait l'objet de cette légère fuite. Ce type d'équipement avait été effectivement prévu à la conception. Sur les deux autres cuves, il n'a jamais été utilisé. Sur les autres cuves, sur les ateliers SPF2, SPF3, SPF4, SPF5, SPF6, ce Venturi n'a pas été mis en place.

Aujourd'hui, on l'a vérifié. Ainsi que je l'ai dit, sur les deux autres cuves où le dispositif était en place, il n'y a pas de fuite. Et c'est normal parce qu'il n'a pas été utilisé. Sur les autres cuves, à la conception, on a supprimé le système.

Ai-je répondu à votre première question ?

M. AUTRET.- C'est à dire que le système était inutile ? Parce qu'un Venturi a un effet assez connu d'accélération de veine pour le brassage à un moment donné.

M. VARIN.- Voilà mais là, en l'occurrence, il y a d'autres systèmes de brassage par Pulse, de l'air industriel. Et c'est celui-là que l'on a privilégié dans la conception pour les futures cuves.

Sur la partie relative au contrôle périodique, vous avez posé la question : « quel contrôle faites-vous sur les installations démantèlement ? ». C'est ce que j'ai compris, avant ou après les filtres.

M. AUTRET.- Ce serait intéressant de distinguer : est-ce que les filtres étaient plus encrassés avant que ne démarrent les démantèlements ou sont-ils plus encrassés après ?

M. VARIN.- Aujourd'hui, on suit l'ensemble de nos delta-P (*différence de pression entre l'amont et l'aval du filtre*) sur les filtres, de toutes les installations, qu'elles soient en exploitation démantèlement. Des faits du démantèlement sur une accélération de ces colmatages, et donc une accélération des changements de filtres n'ont pas été mis en évidence. Il n'y a donc pas d'effets.

Ensuite, à propos du REX que l'on fait sur les contrôles périodiques, comme on a 24 000 contrôles sur le site, et je l'ai dit, j'ai quand même été de nombreuses années sur le site : il est vrai que nous avons déjà été amenés à déclarer un certain nombre d'événements de ce type dans le passé, et cela indépendamment des organisations. Mais on est quand même toujours sur des nombres limités. Il n'y a pas d'accélération du sujet.

En revanche, c'est un sujet que l'on a pris vraiment à bras le corps et d'une façon peut-être plus poussée récemment, en ayant fait une vérification exhaustive. C'est d'ailleurs pourquoi on a retrouvé effectivement un certain nombre de contrôles qui n'avaient pas été faits et que l'on a mis en place des dispositions de contrôles complémentaires. Il n'y a donc pas forcément de dérive. En revanche, on a renforcé les dispositions.

M. le Président.- Merci monsieur VARIN. D'autres remarques ?

M. CHECIAK.- Une précision par rapport à la contamination au niveau du doigt : on peut connaître la nature du radioélément ?

M. VARIN.- C'est toujours pareil, c'est le sujet du secret médical qui limite ce que je peux dire. Globalement, ce sont des produits de fission. Ce sont des produits de fission. Comme on était sur un agitateur après la séparation, il n'y avait pas d'émetteur et il n'y avait pas d'actinides. C'est cela la question.

M. VASTEL.- Je voudrais revenir sur le secret médical. S'agissant de ce qui concerne la personne, on n'a pas à le savoir. Mais le radioélément, je ne vois pas en quoi cela relève du secret médical.

M. VARIN.- J'ai discuté avec le médecin avant de faire cette présentation. Sa position est celle-ci. Et je pense que l'on ne peut que respecter, ici, aujourd'hui, la position du médecin. Je pense quand même avoir répondu sur les grands principes. Il n'y a pas d'actinide. On est sur les produits de fission. Je pense que j'ai quand même donné les familles. J'ai quand même donné l'orientation.

M. le Président.- Plus de questions. On va passer au sujet suivant :

4. INCENDIE LE 16.02.2020 DE LA PLATEFORME LOGISTIQUE LINGE DU SITE D'ORANO LA HAGUE. (EXPLOITANT - ASN)

M. VARIN.- Comme il y avait beaucoup de présentations, nous sommes venus en équipe. Je passe la parole à M. LAVENU qui est le directeur sûreté, sécurité et protection du site.

M. LAVENU.- Bonjour à toutes et tous. Je prends le relais à propos d'un événement qui s'est produit le 16 février 2020. On avait déjà l'objectif de le présenter à la CLI précédente. J'apporterai les nouveaux éléments parce que l'on n'a pas remis à jour nos planches.

Ce qu'il faut retenir, c'est qu'on vous le présente ici parce qu'à nos yeux, c'est un événement intéressant à partager tant sur la réalisation que sur le REX que l'on en tire.

De quoi s'agit-il ? Sur l'établissement, on utilise un certain nombre de tenues. Pour ceux qui ont déjà visité, ce sont les fameuses tenues blanches, voire les tenues qui nous servent à aller travailler dans les ateliers. Ces tenues doivent être lavées. Un atelier, situé côté Ouest du site, avait pour mission de drainer l'ensemble de ces linges pour les envoyer au lavage d'une part, et puis pour réceptionner le linge revenu après lavage. Les éléments importants à noter : on avait à peu près 14 tonnes de linge. C'est quand même significatif dans cet équipement.

C'était au mois de février et c'était un dimanche. C'est moi qui avais la chance d'être d'astreinte ce jour-là. Il faut bien voir que l'ensemble de nos ateliers et les bâtiments annexes sont équipés de détecteurs-incendie qui nous permettent d'avoir des remontées d'informations quand ces détecteurs sont activés, et cela a été le cas. A 16 heures 37, les équipes qui gèrent chez nous les aspects « incendie ». Pour ceux qui connaissent, il s'agit de l'équipe PSM (*Protection Site et Matière*) qui est sur site. Ils reçoivent cette alarme-incendie et déclenchent. C'est là un processus assez classique. En cas d'alarme, ils se préparent pour aller sur zone avec une première équipe. Cela permet de prendre en compte, de lever le doute ou de confirmer l'incendie.

A 16 heures 45, ces personnes arrivent sur place, se déploient dans le bâtiment et confirment donc que l'incendie est significatif. Dans nos processus, on a des critères qui font qu'à un moment, on peut faire appel à des ressources extérieures, en particulier le SDIS. On a un protocole avec lui. Cela a été le cas. Le chef de brigade, au regard de la situation et par mesure de prévention, a déclenché le SDIS. Le SDIS est monté. Ensuite, en parallèle, les équipes d'intervention ont commencé à attaquer le feu. A 18 heures 50, c'est à dire à peu près deux heures après, le feu était maîtrisé.

Je vous ai mis une petite photo du fameux bâtiment après l'incendie. Cela permet de juger un peu du niveau de l'incendie. Cela nous paraît être un élément important. On voit d'ailleurs les structures qui ont été plutôt attaquées.

Quelques éléments pendant l'intervention puisque ce sont quand même des éléments importants vis à vis des impacts potentiels. Bien entendu, on a gréé une équipe de crise à cette occasion puisque c'était un événement important. Assez vite, on a mis en place un certain nombre de surveillances pendant l'événement. On est doté d'équipements qui nous permettent de faire des prélèvements d'air autour de ces équipements. C'est ce que l'on a fait. Cela nous a permis de nous trouver assez à l'aise sur les sujets radiologiques. D'une part, on avait ces équipements de proximité mis en place assez vite, sous le panache, et

d'autre part, on a un certain nombre de surveillances autour de l'établissement qui nous permettaient d'avoir une bonne vision et de gestion des niveaux de contamination.

La conclusion est que nous n'avons pas eu de sujet radiologique pendant l'événement. En complément, les lendemains et les jours suivants, on a renforcé notre programme de surveillance, en particulier avec l'IRSN. L'IRSN a aussi fait son programme d'analyse. On en a profité pour avoir deux approches : l'aspect radiologique mais aussi la surveillance chimique puisque, de fait et à propos de la combustion de ce linge, on a voulu aussi se garantir qu'il n'y avait pas de sujet côté chimique. Ce linge est constitué de coton mais aussi d'un certain nombre de produits. C'est ce que je vous ai mis là.

On a fait des analyses sur un certain nombre de prélèvements : sur les herbes, sur les surfaces. On pouvait avoir des équipements qui se situaient autour. On a fait ces analyses de façon à pouvoir confirmer que l'on n'avait pas de sujet particulier à propos des éléments particuliers de chimie que sont les dioxines et les furanes. On a également fait des prélèvements dans l'air et sur le lait. Cela nous a permis de confirmer que tous les résultats étaient inférieurs aux limites, très largement en dessous des limites de la réglementation.

On a également fait des analyses chimiques dans les eaux.

Où en sommes-nous ? Bien sûr, il a fallu prendre des dispositions pour alimenter l'établissement en linge puisqu'une grande partie du linge avait été détruite. En collaboration avec nos fournisseurs de linge et avec l'entité qui fait le lavage en Hollande, cela a permis de rétablir assez vite le flux de linge. Il n'y a donc pas eu d'impact particulier au niveau de l'exploitation de l'usine.

On a rétabli une nouvelle plateforme au nord de l'établissement, tenant compte bien entendu de la cause racine. Le sujet de la cause racine a été assez vite mis en avant. Après expertise, c'est un ventilateur situé en partie haute de ce bâtiment, ventilateur équipé lui-même de résistances électriques, qui a fondu. Il y a donc eu des petites billes de cuivre qui sont tombées. Une partie du linge se situant en-dessous, c'est ce qui a occasionné le départ de feu.

Un certain nombre de REX a été pris. On continue à essayer de se renforcer sur ces thèmes. Ce que l'on retient : toute la partie de la gestion que l'on appelle « la gestion dans la première heure » où l'on voit que c'est un dimanche soir. Le temps que tout le monde se mobilise ... A propos des équipes locales, il n'y a pas de sujet. En revanche, les équipes, la gestion de crise, le temps de se mobiliser, on était à peu près à une quarantaine de minutes avant que tout le monde soit sur place. On s'est assez vite aperçu qu'il y a des sujets de téléphone, des sujets très logistiques qu'il faut encore améliorer en plus de notre bâtiment de crise. On est donc en train d'élaborer un certain nombre d'améliorations téléphoniques, très basiques. Il s'agit d'avoir au moins à distance tous les éléments avec les nouvelles techniques informatiques d'aujourd'hui. On va avoir une petite tablette. On est en train de câbler cela. C'est là un premier sujet. C'est à propos de l'équipe de crise. Il faut qu'elle soit le plus rapidement opérationnelle et que l'on puisse prévenir les parties prenantes. A cette occasion, et comme il y avait un impact du nuage de fumée, on a décidé assez vite de prévenir en particulier les parties prenantes locales : les maires, la préfecture, et l'ASN. Dans le cadre de la gestion de crise, on avait décidé de prévenir l'ASN.

Il y a donc cette logique de se doter encore de matériel un peu plus simple et performant pour la gestion de la première heure.

Il y a la gestion des effluents d'incendie. Bien entendu, cela génère des volumes importants. On s'est aperçu, lors de cet incendie, à propos de la gestion sur le court terme - c'est à dire le

ballonage, pour être sûr que les eaux d'incendie ne partent pas vers les effluents, les pluviales - que cela nécessite de les ballonner, de les garder avant de pouvoir faire l'ensemble des analyses. Cela peut prendre un petit peu de temps.

On a travaillé depuis lors. On a à peu près abouti pour avoir des schémas et des procédures encore plus robustes sur la gestion des effluents d'incendie avec la mise à disposition d'un bac qui permette de nous laisser le temps de faire les analyses et les rejets associés, et les traitements si, de fait, les rejets n'étaient pas possibles. Ce sont là les sujets de REX que l'on tire de cet incendie.

Il y a aussi bien entendu la gestion de la nouvelle plateforme. On a également mis de la robustesse sur le risque incendie au regard de ce que l'on a pu avoir là. Cela se traduit assez simplement : bien entendu, on n'utilise plus ce type de ventilateur. On éloigne un peu plus le linge des sources d'émissions. On a également mis des bacs de rétention dans cette nouvelle plateforme à la hauteur de ce que l'on a pu connaître là. Voilà où on en est.

On a également couvert l'ancienne plateforme. On peut la voir côté-ouest de l'établissement. On l'a fait pour se laisser le temps de démonter proprement tout cela puisque cela nécessite quand même une analyse de détail avant d'envoyer les gens démanteler l'ensemble de cette structure, et puisque cette structure a été attaquée. Cela nécessite de bien prendre les choses dans le bon ordre pour ne pas envoyer de gens prendre de risques au démantèlement.

Le temps que l'on termine les appels d'offres, on devrait commencer à démanteler en début d'année prochaine. Cela pourra durer entre 6 et 9 mois parce qu'il y a quand même beaucoup de matériel et de ferraille à découper.

M. le Président.- Merci. Je dois informer l'assemblée que le directeur du site m'a tenu informé du déroulement de l'incendie le dimanche soir. Je donne la parole à M. SIMON.

5. LETTRE DE SUITE D'INSPECTION REACTIVE N°INSSN-CAE-2020-0891 « GESTION DE L'INCENDIE SURVENU DIMANCHE 16 FEVRIER APRES-MIDI ». (ASN)

M. SIMON.- En quelques mots, je vais donc vous dresser le regard croisé de l'ASN sur cet événement.

En synthèse, l'ASN s'est déplacée sur site le lendemain, le 17 février. Une lettre de suite a été publiée dans ce cadre-là. En complément, l'IRSN a réalisé une campagne de prélèvement dans l'environnement, en présence de l'ASN, le surlendemain, le 18 février. Un événement significatif a été déclaré dans la foulée. Nous avons reçu un premier élément de compte-rendu le 6 juin 2020.

Globalement, les suites de cet événement restent quand même en instruction du côté de l'ASN.

En ce qui concerne l'inspection réactive menée le 17 février : elle a mis en évidence que la gestion de l'incendie par l'exploitant Orano était globalement satisfaisante. En revanche, plusieurs défaillances ou plusieurs points d'amélioration ont été recensés. Le premier concernait le fait que les documents opérationnels pour les équipes d'intervention n'ont pas été disponibles dès le début de l'intervention et nécessitaient des mises à jour. C'était là un premier point.

Le second, évoqué à l'instant, portait sur la gestion du confinement des eaux d'extinction de l'incendie. Elle a été difficile et n'a pas permis un strict confinement des eaux d'extinction. Par ailleurs, il y a eu des échéances sur l'exhaustivité du programme de surveillance dans l'environnement.

En ce qui concerne les campagnes de prélèvement réalisées par l'IRSN : des mesures de débits de dose ainsi que des prélèvements d'eau, végétaux, sols ont été réalisés sous les vents, dans la direction du panache. Par ailleurs, des analyses contradictoires ont été réalisées sur les eaux du bassin d'eau pluviale. Dans son rapport rendu public sur le site internet mentionné, l'IRSN conclut à l'absence de marquage spécifique de la zone imputable à l'incendie. Cela veut dire qu'il n'y a pas d'impact particulier détecté.

En complément, Orano a réalisé un programme de surveillance. L'ASN a demandé qu'il soit complété. Dans un deuxième temps, Orano a donc complété son programme de surveillance.

Voici encore quelques jours, nous avons reçu des éléments de précision sur cet événement de la part d'Orano. L'analyse se poursuit en lien avec l'IRSN. Quoi qu'il en soit, l'ASN a déjà commencé à regarder, à s'intéresser au sujet du confinement des eaux d'extinction d'incendie lors de visites menées au cours de l'année 2020. Cela restera un sujet qui sera évoqué lors de prochaines visites et de prochaines inspections au sein de l'établissement.

M. le Président. Merci monsieur SIMON. Avez-vous des questions ?

M. CHECIAK.- Existe-t-il ailleurs dans les installations le même type de ventilateurs, de climatisation ?

M. LAVENU.- On a fait l'exercice de regarder s'il y avait ce type d'appareillage dans les autres installations. Il n'y en avait que sur cette plateforme.

Mme AMIEL.- J'avais la même question. On a donc la réponse. En revanche, je voulais savoir : de quand datent ces ventilateurs ? Si ce ne sont pas les mêmes ventilateurs, qu'en est-il de la date d'installation de l'ensemble des équipements électriques du site ? J'avais déjà été interpellée voici quelques années à propos d'un incendie à Flamanville. Un accident nucléaire ou un accident important avec des conséquences importantes peut survenir, pas forcément sur un site hyper nucléarisé, causé justement par un incendie parce que les installations ont quand même leur âge aujourd'hui. Qu'en est-il à propos des installations électriques en général ou mécaniques, du type des ventilateurs, qui pourraient être à l'origine d'incendies ?

M. LAVENU.- S'agissant de votre première question, à propos de l'âge de ces ventilateurs : cette plateforme a été mise en œuvre dans les années 2015. Cela fait 5 ans. Malheureusement, ce n'est pas un équipement très-très vieux.

A propos de votre deuxième question et des actions que l'on peut mettre en place s'agissant de ce risque : bien entendu, c'est l'un des sujets de préoccupation, des points de surveillances, sur les armoires électriques notamment. C'est un sujet sur lequel on est conscient que l'on doit continuer à progresser puisque l'on voit que l'on a des départs de feu, au titre du REX chez nous mais aussi, comme vous le disiez, dans l'ensemble de

l'industrie. Il y a déjà un certain nombre de contrôles techniques obligatoires liés à la réglementation.

On travaille à renforcer par des contrôles thermographiques des sujets compliqués. Il faut que l'on se mette dans des situations bien précises où la puissance passe au travers des câbles électriques pour s'assurer que les connexions, en particulier, soient correctes. Donc, on a fait appel à un certain nombre d'experts du type Apave. On est en train de voir comment renforcer les contrôles thermographiques dans nos armoires électriques. D'ici la fin de l'année, on devrait avoir une vision de traité technique du sujet et surtout, comment le corriger. Parce que ce n'est pas si simple que cela en termes d'actions correctives. J'étais assez naïf. Je pensais qu'il suffisait de mettre un coup de clé sur le domino pour diminuer le risque mais ce n'est pas aussi simple parce que le couple occasionné ne nous garantit pas forcément et totalement le risque de chauffe.

Il faut retenir que c'est l'un des sujets sur lequel on souhaite encore progresser. Mais, aujourd'hui, on est sur la couche de surveillance classique. Puis, à propos de la couche de prévention, l'un des sujets forts de la prévention est d'être bien sûr que nos armoires soient fermées puisqu'à partir du moment où les armoires sont fermées, même en cas de départ de feu, cela permet de limiter les conséquences. Le feu se retrouve assez classiquement étouffé alors par le manque d'oxygène dans les armoires, et si les armoires sont correctement fermées. C'est là l'un des enjeux d'exploitation : qu'avec l'ensemble de nos contributeurs-opérations, on ait une exigence forte à propos de la fermeture de ces armoires. Mais c'est un sujet de vigilance permanent.

M. le Président.- Merci. Effectivement, c'est un sujet sur lequel il faut être très vigilant.

M. VASTEL.- Je voudrais revenir plus globalement sur ce qui touche la prévention-incendie parce que, d'après les informations que j'ai et s'agissant de l'utilisation du Halon, c'est un gaz interdit depuis 2000. Il a été remplacé dans les ateliers ST3 et AD2. Mais, actuellement, dans l'atelier R4 et T4, il y a toujours du Halon en prévention alors que c'est un gaz interdit depuis 2000.

M. VARIN.- On suit ce sujet depuis de nombreuses années. Effectivement, il y a une interdiction. Néanmoins, nous avons un programme progressif de remplacement du Halon. Vous l'avez cité tout à l'heure. Aujourd'hui, un certain nombre d'ateliers ont fait recours à des substitutions. Ensuite, s'agissant d'autres ateliers, il faut un peu plus de temps en termes d'études, et pour être en capacité de remplacer le Halon. C'est d'ailleurs pourquoi nous avons demandé une dérogation pour poursuivre l'utilisation du Halon dans deux ateliers du site. Mais on est tout à fait aligné par rapport aux dispositions réglementaires. Simplement, il y a des contraintes techniques que, dans certains ateliers, il nous faut un petit peu plus de temps pour le remplacer.

M. LAFFITTE.- Je voudrais savoir si c'était le nouveau PC de crise qui avait été utilisé ? Si oui, quel est le retour d'expérience associé ?

M. LAVENU.- C'est aussi l'un des REX de cet événement-là. On considère, à propos de ce bâtiment de crise qui est éprouvé avec des exercices systématiques, que c'est là qu'il faut aller et ne pas se poser de questions. Pourquoi vous dis-je cela ? Le jour de cet incendie, on

s'est posé la question à propos du lieu où l'on se rejoignait. On a perdu trois ou quatre minutes parce que l'on s'était dit que l'on devait se mettre au plus près de l'incendie, dans le bâtiment situé juste à côté. Assez vite, on s'est dit que les moyens logistiques, téléphone et autres, commençaient à pêcher. On a donc basculé assez vite vers le bâtiment de crise. De fait, dans le REX, ce que l'on en retire et que l'on a ancré désormais dans nos processus : on ne se pose pas de questions. C'est direction bâtiment de crise. On l'a donc utilisé mais on a capitalisé dans le REX pour le faire désormais de manière systématique.

Mme DRUEZ.- Monsieur VARIN, si j'ai bien entendu, vous avez évoqué des problèmes de téléphonie dans le cadre de cet événement, et par rapport à la réactivité des secours ?

M. VARIN.- Je parle sous le contrôle d'Alain. Il s'agit globalement de vérifier que l'on dispose bien des moyens téléphoniques nous permettant de gérer la crise dans les meilleurs délais. Sachant que dans le cadre de la mise en place du nouveau PC crise, et je pense que c'est à cela que fait allusion Alain, on dispose de moyens très robustes dans le PC crise. Effectivement, le temps de rejoindre le PC crise, il y a peut-être eu un petit moment de calage de l'organisation. Mais quand on est aujourd'hui dans notre PC crise, et c'est l'un des REX que l'on a mis en place suite au REX Fukushima, on dispose de systèmes redondants, de systèmes de téléphonie mobile, téléphonie satellite, avec différents moyens. Après, c'est la période de transition entre l'arrivée sur site et le fait de se migrer vers les PC crise qui a sans doute induit quelques délais en termes d'utilisation de la téléphonie.

Je rappelle quand même que, sur l'établissement, on a aujourd'hui un PC crise qui a été totalement redimensionné avec des moyens – je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de le visiter, des moyens conséquents en termes de téléphonie. On a également des PC de repli dans les installations qui, eux-mêmes, sont équipés. On a donc une double redondance. C'est plutôt à nous, organisation, d'aller rapidement occuper les PC prévus pour cela. Et je pense que là, effectivement, on gagne du temps et que l'on a tous les moyens à disposition.

Mme DRUEZ.- Très bien. C'était par rapport à quelque chose d'interne, sachant que, pour moi, cela fait évidemment écho au fait que le Président de la République ait annoncé récemment que les habitants seraient prévenus individuellement sur leur téléphone. Je me dis sur notre PPI (Plan Particulier d'intervention) : quid des zones blanches et des personnes que l'on n'arrive pas à contacter, qui ne reçoivent pas d'informations par téléphone parce qu'ils n'ont pas les réseaux ? Je pense que, suite à cette annonce, c'est quelque chose qu'il faut remettre en perspective. On l'a évoqué au comité la dernière fois que nous nous sommes réunis. Je me souviens que nous avons déjà écrit au gouvernement dans ce cadre. Je pense qu'il faudrait que nous rééditions cette lettre de la part des CLI, par rapport à cette annonce et au PPI.

M. VARIN.- Pour compléter vos propos, je vous rappelle quand même qu'aujourd'hui, on est déjà équipé du système SAPRE (Système d'Alerte des Populations en phase Réflexe). Cela nous permet d'appeler les populations sur la ligne fixe en cas de gestion de crise.

M. le Président.- Oui, c'est un moyen mais qu'il faut sûrement compléter avec un appareillage mobile.

M. VARIN.- Je voulais juste rappeler ce qui existait aujourd'hui. Il convient effectivement de travailler sur une amélioration du dispositif. Je voulais quand même rappeler qu'on l'enclenche déjà en automatique.

Mme DRUEZ.- De chez vous, vous pouvez interpeller l'ensemble des populations ?

M. VARIN.- Oui, il y a un système où l'on appelle en automatique les populations dans un rayon de deux kilomètres.

Mme DRUEZ.- De deux kilomètres. J'évoquais aussi le PPI par rapport à cette extension à 20 kilomètres.

M. le Président.- Mais là, cela ne concerne que les téléphones fixes. Comme tu le disais, il faut que nous relançons la procédure pour sensibiliser les opérateurs et les autorités publiques pour que l'on ait une meilleure couverture dans cette zone.

Mme DRUEZ.- (*Hors micro. Peu audible*) Dans les PPI, toutes les zones concernées par les nouveaux PPI.

Mme la Députée.- Merci beaucoup. J'aimerais dire un mot par rapport aux zones blanches parce que c'est un sujet qui est suivi depuis plusieurs années et pas que depuis ce quinquennat. Il y a un travail mis en place à la préfecture, une cellule de crise qui rassemble les présidents des EPCI, quelques maires avec une zone claire et précise où les maires à chaque fois informés font remonter toutes les zones blanches sur cette carte. Les retours se font en quelques semaines par un décret du ministre de l'Intérieur sur la mise en place obligatoire par les 4 opérateurs qui doivent s'aligner sur une seule borne. C'est quelque chose qui a été voté depuis 2018, me semble-t-il. Je vais me permettre de vous envoyer tous les détails pour les distribuer à toutes les personnes présentes ici.

M. CHECIAK.- Au niveau de la récupération des eaux d'extinction, avant leur arrivée dans les bassins Ouest, est-ce que les vannes de barrage ont été actionnées par le service concerné ?

M. LAVENU.- De fait, le bassin Ouest, bassin par lequel on remonte les eaux du barrage, qu'on utilise pour alimenter l'établissement et que l'on utilise également comme réserve d'eau en cas d'incendie, ce bassin Ouest, il faut bien entendu qu'on le préserve. Des systèmes de ballonnement ont été mis en place.

Dans le cadre de l'événement, en complément, à la sortie de la plateforme linge, il y a une vanne qui nous permet également d'isoler les eaux d'extinction. Le design a ainsi été fait. Deux REX significatifs de cet événement : la fermeture de la vanne est intervenue trop tardivement. Comme on a pu le citer tout à l'heure, c'est lié à l'exigence de la recherche de l'information. Le dossier qui contient l'information de fermeture de vanne n'avait pas été pris en compte par les équipes d'intervention puisque les équipes d'intervention étaient directement parties sur zone sans prendre ce dossier. Cela a donc occasionné le fait que cette vanne n'a été fermée qu'au bout d'une heure et demie ou deux heures tandis que nos processus conduisaient à la fermer un peu plus tôt. C'est là le premier élément sur la vanne.

Le second sujet porte sur l'entrée du bassin Ouest. Assez vite, on a fait des analyses d'effluents qui nous ont rassuré quant à l'aspect radiologique. Le ballonnement du bassin Ouest n'a pas non plus été mis en œuvre à cette occasion. D'où ce REX d'événementiels où il faut que nous nous renforçons pour parvenir à bien localiser ces effluents pour les mettre de côté, pour les analyser et les rejeter. C'est un REX important s'agissant de cet événement et pour lequel il faut que l'on gagne en robustesse pour isoler les eaux d'extinction.

M. CHECIAK.- On peut juste rappeler à qui est dévolue l'action de manœuvre de la vanne de barrage, quel service ?

M. LAVENU.- C'est l'équipe d'intervention. Chez nous, PSM, dans son dossier incendie, avec le chef d'installation, c'est à eux de fermer cette vanne. Cela a d'ailleurs été fait mais, comme je vous l'ai dit, plutôt une heure et demie ou une heure et quarante-cinq minutes après le début d'envoi d'eau d'extinction. Cela aurait dû être fait un peu plus tôt.

M. le Président.- Je crois que nous avons été assez complets sur cette question.

M. LAFFITTE.- J'ai une question corollaire. Il avait été dit que chaque mairie serait équipée d'une ligne analogique dans le futur qui permettrait de s'affranchir des coupures électriques. Chaque mairie est-elle bien équipée d'une ligne analogique aujourd'hui ? J'entends, toutes les communes du PPI.

M. JOURDAIN.- J'ai découvert sur les documents de l'ASN qu'il y avait eu des prélèvements fait sur Eculleville après l'incendie. Je n'étais donc pas au courant qu'il y avait eu un incendie. Je ne l'ai découvert que de cette façon.

M. HAMELIN.- Nous, les communes d'implantation – les villages d'implantations tels qu'on peut les appeler maintenant puisque ce ne sont plus des communes – on avait quand même été prévenu de cet incendie.

M. le Président.- On voit bien qu'il y a encore des retours d'expérience à faire sur cet événement. Je pense que l'on a été assez complet. On y reviendra sûrement avec l'ASN dans les prochains mois.

Je vous propose de passer au point suivant :

6. POINT COVID-19

- **Moyens mis en œuvre pour limiter la propagation du virus et préserver le personnel et les sous- traitants d'une éventuelle contamination, pour garantir la sûreté et la sécurité des installations. Quelles ont été les activités maintenues et interrompues durant la crise ? (Exploitant - ASN)**
- **Organisation de l'ASN pour garantir son niveau d'exigence dans le contrôle des installations nucléaires. Comment gérer le volet communication avec l'exploitant en temps réel. (ASN)**

- **Bilan et retour d'expérience du confinement. Qu'est ce qui a motivé la préfecture à autoriser le redémarrage des installations du site ? (Préfecture)**

M. LAVENU.- Deuxième sujet que l'on avait mis à l'ordre du jour en termes de présentation, bien entendu, c'est l'épidémie de Covid.

Bien sûr, l'établissement a été très-très impliqué dans ce sujet Covid. La volonté forte de la Direction est de se mettre sur une boucle la plus courte possible pour la gestion du sujet Covid. Il faut retenir que, assez vite et en collaboration avec la Direction du Groupe, on a mis en place un certain nombre de mesures de prévention que je vous relaterai tout à l'heure.

L'un des premiers sujets que l'on a eu à gérer est également celui du confinement. On a donc été amené à prendre des décisions. Quand je dis « des décisions », c'est à dire que l'on avait à minima une réunion avec les comités de direction, pour avoir l'agilité et la réactivité maximum sur ce sujet. Il faut se replacer autour du 15 mars. Au niveau de l'établissement, on avait déjà mis en place ce comité de crise qui a permis de prendre en compte l'ensemble des dispositions. Rien de très nouveau allez-vous me dire par rapport à la population externe puisque l'on s'appuyait essentiellement avec tous les freins possibles en fonction de ce qui était discuté et déployé au niveau gouvernemental.

On a eu bien entendu tous les mêmes ennuis que le reste des populations, à savoir : les masques, les tenues mais de façon moindre puisque, du fait de notre métier, on avait la chance d'avoir un certain nombre de stocks de tenues, en particulier les tenues d'interventions Tyvek, ce qui nous a permis d'apporter un certain nombre d'appuis, vis à vis de l'hôpital Pasteur de Cherbourg en l'occurrence mais aussi dans un certain nombre de secteurs dans la commune. L'un des points essentiels, c'est que l'on a essayé d'avancer collectivement avec l'ensemble des contraintes et l'ensemble des partenaires.

Plus strictement, ce que l'on a pu faire et mettre en place : assez vite, le 17 mars a été pour nous une gestion avec des éléments de rupture dans cette gestion puisque, du jour au lendemain, à l'instar de ce que l'on a pu vivre au niveau du pays, il a fallu renvoyer chez eux une bonne partie des gens qui travaillaient chez nous. Assez vite donc, je me souviens que c'était le mardi midi, il y avait fuite. On a donc arrêté un certain nombre de projets. On a fait arrêter tous les projets en place. En termes de volumétrie, il y avait à peu près 5 000 personnes qui rentraient par jour dans l'établissement. Le mercredi, il n'y en avait plus qu'entre 700 et 800. On voit bien qu'il y a eu une rupture assez forte ce 17 mars.

On a également pris un certain nombre de dispositions : arrêt d'usines puisque le deuxième sujet était bien de faire fonctionner nos usines dans des conditions de sûreté adéquates. N'ayant pas de visibilité sur l'épidémie ni les moyens de mesure comme on peut les avoir aujourd'hui, on a décidé d'arrêter en particulier l'usine UP3, sachant que l'usine UP 800 était en phase de maintenance.

On a également pris un certain nombre de dispositions pour éviter le brassage, et cela à l'instar de ce qu'a pu vivre le pays. On a arrêté un certain nombre de travaux en cours, de construction, de démantèlement. Puis on a limité autant que faire se peut le brassage au sein des équipes d'exploitation. Nos leviers sont assez simples : tous ceux qui pouvaient travailler en télétravail travaillaient à la maison. Cela représente à peu près entre 300 et 400 personnes. Cela s'est plutôt bien passé puisque l'on a augmenté toutes nos liaisons, ce que l'on appelle chez nous les liaisons VPN, ce qui permet d'utiliser Skype ou autres de manière

un peu forte. Cela s'est donc plutôt bien passé.

On a également été amenés à mettre un certain nombre de personnes en repli. C'est à dire que l'on mettait les gens chez eux, dans l'attente, au cas où. On avait l'équipe de quart mais, dans les équipes de quart, un certain nombre de personnes restait chez eux pour pouvoir suppléer en cas de cas Covid.

Fort heureusement, on a eu peu de cas. Cela reste encore d'actualité, et je croise les doigts. Depuis le début de l'épidémie, les cas sont de l'ordre d'une vingtaine. Ils sont essentiellement dans le domaine privé. Il y a eu très peu de cas générés dans l'entreprise. Et s'agissant ceux de l'entreprise, à l'instar de tout ce qui a pu être fait au niveau du groupe, on a mis en place un schéma qui est proche de celui d'aujourd'hui : port du masque pour tout le monde, et c'est quand même un élément de premier ordre, et puis distanciation maximum. Dès qu'on le peut, évidemment, c'est masque plus un mètre minimum. Ce n'est pas anodin. Cela veut dire que nos équipes de quart portent tous le masque 100% du temps. On leur demande aussi de s'éloigner les uns des autres dans les salles de conduite. Pendant le temps du café, il y a également des marquages dans le local qui permettent d'assurer la distanciation puisque, à nos yeux, l'un des risques importants, c'est sitôt le masque enlevé. Dans ce cadre-là, il y a une forte vigilance et des mentions techniques que l'on essaye également de mettre en place pour pas que les gens ne se rapprochent. Autour du café, la vie fait que c'est là plutôt un sujet. Pendant la pause tabac, c'en est un autre. On a vraiment un niveau d'exigence maximal par des marquages au sol dans les zones tabac, devant les machines à café. On a supprimé toutes les petites tables. On avait des petites tables rehaussées, tout cela a été enlevé. On va encore enlever les tables basses parce que l'on s'aperçoit que c'est plutôt l'occasion pour les gens de se condenser. On en est donc là. Comme je vous le disais, on n'a pas beaucoup de cas. C'est bien. Mais on voit que, assez vite, dès qu'il y a un cas, c'est tout de suite problématique. On a donc un processus de prise en compte. A l'instar du risque contamination, on a la prise en compte par l'équipe PSM dès qu'il y a un cas symptomatique. On décontamine les zones. Comme fait l'ARS, on recherche les cas contacts. On les isole également. On nettoie les zones comme je vous le disais. On est dans le modèle des zones rouges d'aujourd'hui. Cela, depuis maintenant mi-avril. Dès mi-avril, on était dans le schéma que l'on a aujourd'hui.

Avec le groupe, on a eu assez vite la chance de pouvoir accéder aux masques. Les commandes ont plutôt bien fonctionné côté Supply Chaîne. On a donc eu des masques disponibles assez tôt, et de manière significative. En somme, on consomme 90 000 masques par semaine. C'est énorme.

Bien entendu, il y a toute une logistique. On a également mis en place des contrôles de la température systématique aux entrées. Puis on s'ajuste au plus court avec toutes ces dimensions de prévention. On n'a pas eu de cas de transmission sur le site. Il y a eu quelques cas, une vingtaine comme je vous le disais, mais ils étaient plutôt dans la sphère privée mais pas sur le site.

Avez-vous des questions ?

M. le Président.- Merci monsieur Lavenu, c'est très clair. Avez-vous des remarques ?

M. LARQUEMAIN.- Vous parlez de 90 000 masques par semaine. Avez-vous mis en place un système de récupération des masques usées et d'élimination de ces produits très dangereux,

paraît-il ?

M. LAVENU.- Aujourd'hui, non. On n'est pas sur une filière de recyclage. Bien sûr, on a une filière de traitement mais, aujourd'hui, on n'a pas encore mis en œuvre un système de recyclage. Je sais qu'il y a des sociétés qui le font. Aujourd'hui, on est sur une filière de récupération et de traitement classique. On va regarder. On s'est dit que nous allions regarder le recyclage parce que ce sont des volumes significatifs mais nous ne sommes pas encore en place là-dessus.

M. le Président.- Je vais donner la parole à monsieur Simon pour voir un peu comment l'ASN s'est organisée pour maintenir son activité et ses relations avec l'exploitant. Nous sommes bien entendu toujours dans le cadre de l'épidémie.

M. SIMON.- L'une des priorités de l'ASN était bien entendu de maintenir la continuité de l'activité, et en particulier de la mission d'inspection. Cela s'est passé sur plusieurs plans. Déjà, effectivement, confirmer que des contacts très réguliers avaient lieu entre l'ASN et les différents exploitants d'installations nucléaires de la région.

Dans un premier temps, l'ASN a tenu compte des contraintes, des consignes plutôt liées à la situation sanitaire évidemment et a dû revoir son organisation. Après une petite période de suspension des inspections, elles ont repris suivant différents formats. Ainsi, entre le 15 mars et le 15 mai, 8 inspections ont été réalisées sur le site Orano de La Hague. La mission d'inspection a donc été maintenue. En revanche, elle a majoritairement été réalisée par des inspections à distance, c'est à dire des examens documentaires et, bien sûr, des échanges téléphoniques ou par visioconférence avec les équipes d'exploitants.

C'était quelque chose de vraiment formalisé à part entière avec les différentes étapes d'une inspection, la demande de documents préalables, l'examen des documents préalables, l'échange avec les équipes de l'exploitant et, ensuite, une conclusion formalisée par le biais d'une lettre de suite. L'ensemble de ces lettres de suite ayant été publié sur le site internet de l'ASN.

Pendant cette période, une inspection a été menée sur le thème de la conduite des installations et des effectifs de conduite.

Les contrôles n'ont pas mis en évidence de dégradation de la sûreté ou de la radioprotection des travailleurs. C'est le point essentiel. En particulier et en parallèle, il a été constaté qu'Orano avait su mettre en place l'organisation sur la gestion du risque lié à la Covid comme elle vient d'être présentée et, c'est là le point essentiel, en maintenant un niveau de sûreté attendu des installations.

Après, comme pour toute inspection, il y a eu un certain nombre de points relevés avec des demandes formulées dans le cadre des lettres de suite. Il appartient à Orano d'y répondre.

L'inspection sur site a été centrée sur la conduite des installations, et donc les équipes de conduite. Elle a donné lieu à une demande auprès de l'exploitant : mieux formaliser la manière, le processus avec lequel sont grées les équipes en salle de conduite. Il s'agit de formaliser vraiment comment l'exploitant constitue ses équipes en ces périodes de crise.

Maintenant, on n'est pas revenu à une situation normale mais intermédiaire. C'est à dire que le programme d'inspection de l'année a repris en fonctionnement mixte. Suivant la thématique d'inspection, on continue de réaliser des inspections à distance mais pour nous,

il est essentiel de revenir à des inspections physiques, en présentiel, sachant que la présence terrain est une priorité pour l'ASN.

Quelques mots sur la gestion des échéances réglementaires : en parallèle à la crise de la Covid, un cadre réglementaire spécifique avait été mis en place pour permettre de reporter certaines échéances réglementaires. Cependant, la majorité des contrôles a été maintenue sur le site Orano et les adaptations sont restées très ponctuelles sur les thématiques citées ici. C'est à dire, soit la réalisation de certaines formations, les analyses de certains échantillons, même si les prélèvements avaient été réalisés, et parfois des décalages dans la transmission de documents tels les réponses aux lettres de suite.

En complément, l'ASN a instruit quelques demandes de report d'échéance mais cela est resté globalement très limité à l'échelle du site.

Plus généralement, pour ce qui concerne les modalités d'organisation et d'adaptation de l'ASN à cette crise, un certain nombre de notes d'information a été publié et elles sont disponibles sur le site internet de l'ASN.

M. le Sénateur.- Juste un mot puisque l'on a parlé tout à l'heure des masques chirurgicaux notamment, je crois que l'on doit en consommer au moins une vingtaine de millions par semaine en France. C'est quand même considérable. Ce sont des déchets que l'on appelle des DASRI, c'est à dire des déchets qui sont d'activité de soin à risques infectieux. En aucun cas, on doit les mettre dans une poubelle jaune et ils font l'objet d'une filière particulière de traitement. Cette filière n'est pas encore totalement structurée parce que c'est vrai qu'étant donné le nombre de masques consommés chaque semaine en France, il y a de quoi véritablement mobiliser un certain nombre d'acteurs pour faire en sorte que ces DASRI puissent être recyclés.

Mme DRUEZ.- En tant qu'ancien maire de La Hague, je voulais remercier Orano d'avoir fourni des masques FFP2 à l'Ehpad. C'était un principe de précaution. On en avait un peu mais, en cas d'aggravation, on n'était pas sûr de pouvoir tenir. Je sais qu'Orano en a également donné aux pompiers de Beaumont.

M. le Président.- On va entendre l'analyse de cette période par le représentant de la préfecture, et concernant l'exploitant.

M. LEGALLET.- Sur cette période que l'on peut appeler de crise puisque l'on a tous changé de paradigme professionnel pendant cette période : on a continué à avoir des contacts directs et extrêmement fréquents avec l'opérateur, le prédécesseur de Monsieur VARIN. Je l'avais au téléphone une fois par semaine au minimum pour me donner l'évolution de la situation, ce qui était en place. Je tiens aussi à remercier l'opérateur pour l'ensemble des réponses qu'il nous a donné au niveau préfectoral pour répondre à des besoins sur le territoire et pas seulement sur le canton ou la commune de La Hague. Bien au-delà, dès les premiers jours et les premières semaines, il nous a bien aidé sur la fourniture de matériel et d'EPI (pour les équipes qui en avaient besoin. On a donc eu des informations très régulièrement comme on en a sur l'ensemble des activités qui se passent sur le site. J'ai déjà eu l'occasion de l'évoquer avec vous, ce sont des conventions que l'on a signées avec les différents opérateurs qui nous obligent, dans un sens comme dans l'autre, à communiquer très régulièrement. C'est fait très régulièrement donc aucun souci d'information. On a été

tenu au courant de ce qui se passait sur le site et comment le site fonctionnait pendant cette période.

M. PERROTTE.- Pouvons-nous avoir la question posée à l'ordre du jour à la préfecture ou bien la reportons-nous à une prochaine réunion s'il n'y a pas les éléments ? C'est à dire que la question à l'ordre du jour au point 6, au point préfecture : qu'est-ce qui a motivé la préfecture à autoriser le redémarrage des installations du site ?

M. LEGALLET.- Je crois que la préfecture n'a pas à autoriser le redémarrage du site. C'est à l'opérateur de prendre ses responsabilités à partir du moment où il s'assure d'avoir le personnel lui permettant de reprendre ses activités. Mais je pense que l'opérateur répondra bien mieux que moi.

Le site est sous l'autorisation de fonctionner s'il respecte son référentiel de personnels et d'équipements pour le faire. Il n'avait donc pas à redemander l'autorisation préfectorale pour faire une remise en route de son site.

M. ROUSSELET.- Lors de la présentation du bilan économique semestriel, donc des six premiers mois de cette année, dans la communication nationale d'Orano, on voit apparaître une situation financière dégradée mais qui, finalement, n'a pas eu de conséquences sur l'amont. L'amont s'est plutôt bien passé. Des mots mêmes d'Orano, on voit de grosses difficultés sur l'aval, en particulier dues à l'usine Orano de La Hague. Peut-on comprendre un peu ce qu'il y a derrière cela puisque, à priori si j'ai bien compris, il n'y a pas eu réellement d'effets sur la production ?

M. LAVENU.- De fait, si, s'agissant des éléments de la production, il y a eu un impact sur la production. On a perdu de l'ordre de 150 tonnes par rapport à ce que l'on avait prévu dans notre programme.

M. ROUSSELET.- J'ai donc la réponse.

M. VARIN.- Je voudrais quand même vous rappeler que, aux bornes du Groupe, on a réussi à maintenir l'ensemble de nos activités. Parce que là, on parle de l'activité du UP3 qui a été arrêté deux semaines mais on a toujours assuré la réception des combustibles usés. Il n'y a eu aucun arrêt de cette activité. De même, aux bornes du Groupe et sans parler forcément que de l'établissement de La Hague, on n'a jamais arrêté le fonctionnement de l'usine de Melox qui a été en capacité à fournir les combustibles MOX à nos clients. Cet arrêt a quand même été limité. Effectivement, sur le premier semestre, il a un léger impact. Mais en tout cas, on fait nos meilleurs efforts pour tenir nos jalons de production d'ici la fin de l'année.

M. ROUSSELET.- C'était juste pour essayer de comprendre s'il y avait d'autres éléments, quelque chose qui avait joué.

M. VARIN.- Non, non. On est juste sur un arrêt. Alors, forcément, vous avez des prévisions financières qui sont calées sur un programme de production. Il y a eu effectivement deux semaines d'impact. C'est quand même relativement limité par rapport à ce que l'on a dû mettre en place et, aujourd'hui, la production a repris son cycle normal. Aux bornes du

Groupe, on a une activité qui a été maintenue. C'est extrêmement important : sur le site, on a toujours assuré la réception des combustibles usés.

M. le Président.- Je voudrais remercier Orano La Hague pour les informations qu'ils nous ont données, la suite des demandes du bureau de la CLI. Sans porter de jugement bien sûr, je voudrais noter la bonne organisation mise en place pendant cette période difficile qui a permis de protéger les personnels et puis de maintenir l'activité.

On va passer au point suivant. Je tiens à signaler pour ceux qui ne les ont pas encore pris, que les rapports sont à votre disposition sur la table. Vous pourrez les prendre en partant.

7. PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'INFORMATION 2019 DU SITE D'ORANO LA HAGUE. BILAN D'EXPLOITATION ET DE PRODUCTION. BILAN SUR LES DECHETS ETRANGERS – FOCUS SUR LE RETOUR EN ALLEMAGNE. (EXPLOITANT)

M. LAVENU.- Des retours assez classiques de l'année 2019 sur la partie Exploitation avec quelques éléments de 2020. On va également vous donner quelques éléments de production de 2020 pour rebondir sur la question précédente. Ce sont des données assez classiques sur nos personnels et sur l'environnement.

S'agissant de nos personnels, ce qu'il faut retenir, mais c'est un peu à l'image des années précédentes et c'est aussi vrai pour l'environnement : l'élément fort à retenir est que nous sommes dans la stabilité tant sur les impacts de personnels que sur les impacts environnementaux. Je ne vais pas reprendre tous les chiffres s'agissant des doses parce que cela risque d'être un peu long. En revanche, si vous avez des questions, on vous y répondra.

A propos de la dosimétrie des personnels, on est clairement dans les valeurs des années précédentes tout en maintenant des activités, en particuliers des activités de démantèlement, à un niveau assez élevé. Le démantèlement occasionne des activités en nombre, donc in fine, en doses. Malgré cela, on maintient les doses globales et maximales dans les niveaux des années précédentes.

A propos de l'aspect sûreté, comme vous pouvez le voir, les niveaux 1 étaient plutôt un bon cru pour 2019 puisqu'un seul niveau 1 était apparu en 2019 au regard d'un niveau qui se situe plutôt à 2 ou 3 par an. Cela se confirme plutôt cette année. Comme cela vous a été présenté, nous en sommes à 3 « niveau 1 » cette année.

A l'inverse, les niveaux 0 étaient un peu plus forts l'an dernier que ceux des années précédentes. On en a fait une analyse de REX. Il n'y a pas de cause racine particulière commune. On cherche strictement à aller vers des niveaux 1 qui vont nous permettre d'avoir des suivis de signaux faibles et d'amélioration en nombre. On en est donc à plutôt déclarer des niveaux 1 un peu à la hausse et c'est aussi un peu vrai cette année.

Sur les sujets : la sûreté, de la radioprotection, transport 4 et 0 d'environnement. En termes de signaux faibles, sur les couches plus basses, il y a eu 11 événements significatifs environnement hors échelle. Ils sont essentiellement liés aux conditions d'exploitation, en particulier les chaudières qui nous permettent de produire la vapeur. Je repréciserai tout à l'heure. On a changé nos modes de fonctionnement autour de ces chaudières puisque le fioul lourd va être abandonné, est déjà abandonné depuis quelques semaines au profit d'un

mixte autour du fioul domestique et de l'électricité. Cela va nous amener demain à avoir moins de rejets Co2, So2 comme je vais pouvoir le préciser tout à l'heure.

Au titre de l'exploitation de ces chaudières au fioul lourd, au cours de l'année, il y avait toujours quelques événements au démarrage et dans les transitoires, de poussières en particulier et qui occasionnaient des événements hors-échelle. La couche de contrôle, toujours très forte chez nous, qui nous permet de nous assurer d'un haut respect de standard, dans la continuité sur les contrôles de premier niveau... Les contrôles de premier niveau, ce sont les experts de la direction Sûreté/Sécurité qui vont s'assurer sur le terrain que les référentiels et les façons de faire sont bien à la hauteur. On fait environ 120 contrôles de premier niveau sur les thèmes où l'on a de forts enjeux. L'enjeu incendie en est un. L'enjeu manutention en est également un puisque, par le passé, voici trois ou quatre ans, on a eu quelques événements de manutention. Bien entendu, on regarde si nos actions correctrices sont efficaces. On va donc voir sur le terrain si c'est le cas.

On avait dû vous présenter l'an dernier un ajout à notre organisation. C'est un service d'inspection sur le site qui a la charge d'aller également s'assurer du respect de nos référentiels mais dont le travail est strictement de l'inspection. Il est à comparer au système d'inspection générale. Il se dote d'inspecteurs rattachés à l'inspection générale, ce qui permet d'aller voir comment cela se passe dans les ateliers de manière très intrusive. On s'est doté de ce service voici maintenant deux ans. On arrive dans une routine d'une douzaine d'inspections l'an dernier. Chaque inspection peut prendre un à deux jours. On commence à voir l'impact de ce nouveau service d'inspection qui nous permet également de s'assurer du progrès.

En centrale, il y a ce que l'on appelle les contrôles de niveau 2. Il y a des gens du Groupe, de DHSE (*Direction hygiène sécurité et environnement*) Groupe qui viennent également faire des inspections. Cette fois, elles durent entre deux et trois jours. Là, on est toujours sur des thèmes à enjeux. Ces inspections ont également eu lieu l'an passé.

Ce fut donc une année assez stable hormis ce service d'inspection locale qui a pris de la maturité.

Le développement des compétences reste chez nous un élément essentiel. Il s'agit d'avoir des gens qui ont une compétence de haut niveau tant sur la connaissance de nos process que sur celle de nos éléments de maîtrise de risque. Il y a toujours des volumes importants de formation sur l'établissement. L'élément important : on a développé de manière assez forte de nouveaux modèles basés sur ce que l'on appelle le E-learning. On a développé beaucoup de petits modules que les gens peuvent suivre et faire avec l'appui de leur PC qui les met en situation. Ils ont des réponses à donner. Cela permet d'y aller plus souvent et d'avoir quelque chose d'un peu plus dynamique, ce qui permet aussi de progresser sur la compétence de nos intervenants et de nos équipes de crise. Par exemple, maintenant, s'agissant de la cellule du PUI, on a fait un E-learning qui nous permet, nous contributeurs du PUI, d'aller régulièrement se remettre dans le bac à sable via ces formations E-Learning. Je trouve que c'est là un vrai plus.

Les exercices restent également un élément important de notre compétence. Il y a donc toujours beaucoup d'exercices avec l'utilisation de notre nouveau PC de crise qui donne satisfaction. A nos yeux, c'est vraiment un bel outil. On essaye de varier les thèmes s'agissant des accidents. On essaye également de rester robuste sur nos thèmes de base que

sont la criticité et la manutention. On fait de manière classique des exercices d'évacuation générale. C'est ce que l'on a fait en 2019. On a également un exercice en début d'année dont on parlera tout à l'heure. Il s'agit d'un exercice national.

Du côté de la production et s'agissant de l'année 2019, on avait dû vous traduire les chiffres à la première CLI. C'est pourquoi je ne vous ai pas remis ces chiffres. Pour que vous les ayez en tête, 2019 était plutôt une bonne année de traitement puisque l'on avait fait un peu au-delà des 1 200 tonnes, 1 210 de mémoire. L'année dernière était donc une bonne année. C'est à dire que l'on n'a pas eu de gros dysfonctionnements l'an dernier. Je ne sais pas si vous vous souvenez de l'année précédente mais on avait quand même eu un gros sujet autour d'une roue de dissolution qui nous avait fait perdre trois ou quatre mois de production. L'année dernière a été plutôt une bonne année sans gros sujet technique d'indisponibilité de nos usines. 1 210 tonnes, c'était notre cible.

Pour l'année 2020, et je reviens un peu à la question de tout à l'heure : bien entendu, on a eu un impact. On devrait être au-delà. Au 28 septembre, on en est à 870 tonnes mais, au regard de notre programmation, on devrait en être à 150 tonnes supplémentaires. On a donc récupéré un petit peu de tonnage parce que cela a plutôt bien fonctionné en juillet, août et septembre mais on est un peu en deçà de ce qui était prévu. Actuellement, on est en arrêt pour maintenance sur les deux usines. Un redémarrage est prévu d'ici trois ou quatre semaines. On est donc dans la période d'arrêt des deux usines. On en profite pour faire la maintenance de toutes nos unités transverses, les unités vapeurs et autres. Ce petit retard est essentiellement dû à la Covid.

A propos des conteneurs de déchets vitrifiés, on a peu été impacté. C'est à dire que l'on a réussi à faire fonctionner nos unités de vitrification pendant la période. Cela nous amène donc à peu près à ce que l'on visait, c'est à dire 725 conteneurs au 28 septembre.

S'agissant des unités de compactage sur ACC, et ACC est en ligne avec le traitement des unités de cisailage, on a produit 529 conteneurs. Donc pas de gros sujet technique cette année. C'est bien.

On a un fait important sur lequel on a abouti cette année : la fin des traitements des produits de fission à base d'Uranium et de Molybdène, donc des anciens combustibles traités à La Hague. C'est un enjeu fort que de traiter l'ensemble de ces UMO via une technologie nouvelle : le creuset froid sur les unités de vitrification. On a donc franchi un pas important puisque l'on a fini cette année le traitement de tous ces UMO. Cela devait être vers le mois de septembre. Nouvelle technologie pour traiter ces UMO qui sont particulièrement abrasifs. C'est une bonne nouvelle. La production s'élève à 751 conteneurs contenant ces produits de fission à base de Molybdène. C'est une étape importante.

M. VARIN.- Dans l'aspect du bilan de sûreté, il y a également le bilan que l'on doit au titre réglementaire, à la fois selon l'article du code de l'environnement cité, le L. 542-2-1, et de l'article 125-15 du code de l'environnement. Cela fait que nous devons à la fois le rapport sur le bilan complet de notre maîtrise sous l'angle Sûreté environnement mais nous intégrons également toutes les informations relatives à l'état de l'entreposage des déchets liés au traitement des combustibles usés étrangers dans ces bilans ainsi que là où nous situons aujourd'hui en termes d'entreposage et de retours.

Je rappelle le principe : conformément aux accords en vigueur, d'un point de vue

réglementaire, l'ensemble de la radioactivité et de la masse métallique des déchets issus du traitement des combustibles étrangers est destiné à repartir dans les pays d'origine respectifs.

Rapidement puisque ce sont maintenant des sujets que vous connaissez : les différents types de conteneurs dans lesquels on va retrouver les différents types de déchets sont les conteneurs qui contiennent les déchets métalliques, les CSD-C. Ensuite, il y a différentes natures de produits de fissions vitrifiés. Les CSD-V sont issus de la vitrification des effluents des combustibles oxyde. On a aussi, dans les vitrifiés, des solutions de produits de fissions issus du traitement des combustibles UNGG – ce sont ceux dont on parlait tout à l'heure – avec des alliages d'Uranium Molybdène. Et c'est ce que l'on a réussi à finaliser en termes de conditionnement très récemment. Puis nous avons un certain nombre de conteneurs où nous avons vitrifié des boues et quelques effluents.

Le bilan aujourd'hui, s'agissant de la partie vitrification : aujourd'hui, on est à près de 97% des déchets vitrifiés vers les pays d'origine. Le fait qu'un certain nombre de conteneurs encore présents sur le site est lié en partie à des contrats encore en cours de réalisation. C'est un sujet sur les vitrifiés qui est aujourd'hui tout à fait maîtrisé. Les retours s'organisent et, comme on le voit aujourd'hui, il nous reste une part faible de déchets vitrifiés sur site à retourner.

En ce qui concerne les déchets métalliques issus du traitement des combustibles usés étrangers, la situation est un peu plus contrastée. Vous voyez qu'aujourd'hui, le niveau de retour fait que nous avons encore sur site une part importante des déchets métalliques, en particulier ceux de nos clients allemands. Très clairement, aujourd'hui, nous sommes confrontés à un manque d'implication du gouvernement allemand sur ce sujet, donc à une difficulté à respecter ses engagements pour le gouvernement allemand s'agissant du retour de ses déchets.

Je rappelle que, au titre de l'accord intergouvernemental, l'ensemble de la radioactivité de la masse doit être retourné dans les pays respectifs. Et Orano, aujourd'hui, s'engage de façon très volontaire pour que ces accords intergouvernementaux soient respectés. Force est de constater que, avec l'Allemagne, le sujet est un peu compliqué. Nous sommes en contact régulier avec les deux gouvernements pour trouver toutes les solutions possibles pour permettre ce retour dans les meilleures conditions et les meilleurs délais.

En ce qui concerne la vitrification de boues et d'effluents, nous avons aussi quelques conteneurs sur le site aujourd'hui. Il reste à les réexpédier vers certains pays. Là, encore, aujourd'hui, il reste un certain nombre de processus de vérification des spécifications des conditions d'entreposage de ces colis dans les pays destinataires. Voilà à propos du bilan ce que je pouvais vous dire aujourd'hui.

En conclusion, le sujet des déchets vitrifié fonctionne aujourd'hui. Les processus ont fonctionné de façon tout à fait pérenne et nous ont permis d'atteindre un taux de retour de 97%. Un point plus difficile s'agissant du retour en Allemagne.

A propos du Japon, le sujet est lié à des exigences de redéfinition des conditions d'entreposage. Le Japon doit prendre en compte le REX Fukushima dans la définition des installations d'entreposage.

M. ROUSSELET.- Je voudrais revenir un peu sur le cas de l'Allemagne. Vous avez vu que le site de GORLEBEN est définitivement abandonné. Cela a évidemment des conséquences.

Après 47 ans d'études, et avec une confiance totale dans ce site d'entreposage en grande profondeur, les allemands ont considéré que ce n'était finalement pas acceptable d'un point de vue géologique. Ils vont vers un retour des matières vers les producteurs, donc BIBLIS, PHILIPPSBURG, enfin les centrales d'ailleurs les plus proches de la frontière. Or, on a encore sur zone des CSD-C et des CSD-B (*types de conteneurs*), des conteneurs qui sont en attente.

Les communications disent aujourd'hui qu'un nouvel accord est en cours pour un entreposage à La Hague jusqu'à 2047. On a des références tout à fait claires dans les communications en Allemagne. On se rappelle que l'accord bilatéral prévoyait un retour, dernier délai, au 31 décembre 2024. Ce délai avait déjà été repoussé, rappelons-nous. On voit bien que l'on a là un vrai sujet et que l'on peut se retrouver avec... Alors, s'agit-il que de mauvaise foi ou de réels problèmes ? En tout état de cause, il y a un vrai sujet là-dessus.

Si j'ai bien compris, vous aviez proposé les Castors et soi-disant pour des raisons de logistique, ils auraient des problèmes avec les ponts-roulants, problèmes qui feraient que l'on ne pourrait pas décharger ces conteneurs trop lourds à BIBLIS. Si j'ai bien compris, ils prévoient de leur côté la conception d'un nouveau conteneur soi-disant plus léger pour récupérer leurs matières. Clairement, on voit bien qu'il y a sujet d'une complication telle que cela pourrait nous amener malgré tout à avoir des blocs supplémentaires. Évidemment, on parlera tout à l'heure de l'extension du site d'entreposage décompacté, mais c'est vrai que l'on peut voir en parties des causes à effets lorsque l'on voit le peu d'empressement de certains pays quant à reprendre leurs déchets.

Un petit mot sur l'Espagne. L'Espagne, cela traîne aussi quand même. On a quand même aussi des difficultés avec eux aujourd'hui puisque les différents sites prévus ont été pour le moins bloqués pour le moment. On a donc quand même cette difficulté vers les pays d'origine, en particulier l'Espagne et l'Allemagne.

M. VARIN.- Comme vous venez de le dire, on a des difficultés qui ne sont pas générales. Vous l'avez vous-même dit. Il s'agit de deux cas particuliers. En ce qui concerne l'Espagne, aujourd'hui nous sommes prêts à retourner les différents déchets dont vous avez parlé. Les emballages sont prêts et sont déjà sur site. Nous sommes donc effectivement dans l'attente que l'Espagne ait défini les conditions d'entreposage en Espagne pour les renvoyer. Mais, d'un point de vue technique, tout est prêt. A ce titre, je rappelle qu'une révision du contrat a permis de mettre en place une incitation financière, sur le fait qu'il y ait un retard. Je pense que le sujet fait quand même l'objet d'échanges réguliers avec l'Espagne. On a mis sous contrôle du point de vue financier. Je suis quand même convaincu que les choses vont avancer.

En ce qui concerne l'Allemagne, vous l'avez dit, on sera tous d'accord dans cette salle pour confirmer qu'il y a un intérêt commun à faire que les accords intergouvernementaux soient respectés dans les meilleurs délais. En tout cas, je peux vous assurer qu'Orano met tout en œuvre aujourd'hui pour proposer différentes solutions pour que ce retour soit organisé, et ceci dans le strict respect des principes de l'accord gouvernemental, et dans les meilleurs délais.

M. ROUSSELET.- Clairement, il n'y a absolument aucun grief vis à vis d'Orano dans ce que je viens de dire. Ce n'est pas du tout le sujet. Je sais que la volonté est claire de leur côté. En

revanche, existe-t-il un accord financier avec l'Allemagne ? Parce que s'agissant de l'Espagne, quand même, 650 000 euros par jour dans les caisses d'Orano, c'est un bénéfice non-négligeable.

M. VARIN.- Aujourd'hui, nous n'en sommes pas là puisque, comme je l'ai dit, il faut d'abord que nous arrivions à converger vers une solution technique de retour. C'est donc prématuré aujourd'hui de s'exprimer sur ce thème-là.

M. le Président.- Merci monsieur le Directeur. J'ai bien noté l'hommage de M. ROUSSELET à Orano.

M. ROUSSELET.- Il s'agissait juste de constater les réalités.

M. le Président.- Je plaisantais.

M. AUTRET.- Sans vouloir complètement rompre le secret des affaires, pourrions-nous avoir quelques-uns des arguments mis en avant par les allemands ?

M. VARIN.- Ce n'est pas la question du secret des affaires. Je pense qu'il y avait effectivement une chronique de départ qui devait avoir lieu plus tôt mais du fait des discussions sur le nouveau design et les nouvelles exigences de sûreté des emballages de transport et d'entreposage, cela a induit du délai. Je crois que cela avait déjà été dit tout à l'heure.

M. le Président.- Pas d'autres interventions ? On va donc passer au point suivant :

8. PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL ENVIRONNEMENTAL 2019 DU SITE D'ORANO LA HAGUE. (EXPLOITANT)

M. LAVENU.- J'en profite pour dire que, pour ceux qui veulent avoir les chiffres en détail, le rapport est disponible à la sortie.

A propos de l'année 2019 et de l'impact environnemental, dans la continuité de tout à l'heure, les chiffres sont directement en lien avec le cisailage que l'on a pu faire puisque l'année 2018 avait été un peu compliqué avec notre roue de dissolver et qui nous avait donc fait faire moins de 1 000 tonnes. Mécaniquement, le fait de faire 1 200 tonnes, on se retrouve dans ce rapport des 20% environs s'agissant des rejets. C'est pourquoi l'on voit que, sur l'ensemble des radioéléments, s'agissant des rejets gazeux – et cela sera vrai également à propos des rejets liquides – tout ce qui est en lien avec le tonnage, et dans un deuxième ordre avec le type de combustible, on est globalement à une vingtaine de pourcents au-delà de 2018. Il faut retenir malgré tout que l'on n'a pas eu de dysfonctionnement, de problématique du côté des rejets en 2019.

C'est également vrai s'agissant de l'ensemble des rejets liquides. Ils sont à hauteur d'à peu près 20% au-delà de l'année précédente. Mais ils sont toujours très en deçà des limites

réglementaires. Vous le verrez sur la gauche puisque l'on avait dit que l'on essaierait de vous montrer les évolutions au cours des années pour avoir davantage de points de référence.

En ce qui concerne les rejets chimiques, à l'identique : alors le rapport directement lié au tonnage, c'est un peu moins vrai puisque les rejets chimiques sont, eux, un peu plus stables au cours du temps puisque c'est essentiellement lié à nos conditions, à notre procédé mais pas directement au tonnage, ou bien c'est lié au traitement pour ce qui concerne le traitement des effluents, au nombre de campagnes que l'on peut avoir sur la station de traitement des effluents. Mais on se retrouve avec des valeurs stables d'une année à l'autre. Pas de fait significatif en 2019. Vous pouvez retrouver là toutes les planches puisque, aujourd'hui, on caractérise l'ensemble de ces éléments aux rejets.

Un élément plutôt positif : dès 2019, on voit que les rejets gazeux dans nos centrales de production de calories sont à la baisse. C'est déjà le cas en 2019 puisque l'on a moins fonctionné avec le fioul lourd et c'est lié en grande partie à un arrêt de maintenance suite à une fuite sur un surchauffeur. Cela nous a poussé à aller vers un mix énergétique plus électrique. Cela se traduit par des rejets de SO_2 , de poussières et de NO_x en baisse. Cela devrait également être le cas cette année puisque l'on va arrêter le fioul lourd en termes de chauffe pour produire notre vapeur.

Quand on regarde l'impact radiologique sur l'ensemble des populations l'an dernier : on est dans la continuité des années précédentes en termes d'impact sur les populations de référence que sont les agriculteurs de Digulleville ou les pêcheurs de Goury.

Le nombre d'analyses que l'on peut faire par an, c'est assez classique : 20 000 prélèvements et 52 000 analyses dans l'environnement. S'agissant de tout ce qui est végétaux, terre également, on surveille dans le cadre de notre programme de surveillance classique. Pas d'évolution significative.

Je vous ai également mis le suivi du ruisseau des Landes où l'on avait mis en place un plan de surveillance renforcé depuis deux ans. Ce plan ne montre pas d'évolution particulière de ce marquage.

M. VASTEL.- Je voulais revenir justement sur la surveillance complémentaire du ruisseau des Landes. Cela ne montre pas d'évolution depuis août 2017 mais de la pollution a quand même été trouvée en 2016 par l'ACRO.

Lors de la dernière CLI, M. CHARBONNIER avait fait une présentation de cette surveillance et j'avais fait la remarque suivante : dans l'un des tableaux, les résultats étaient exprimés en Bq/kg frais. Quand on regarde dans d'autres documents d'Orano, lorsqu'il y a des analyses en Bq/kg frais, en bas du tableau, on a le rapport de Bq/kg frais sur Bq/Kg sec, ce qui permet de trouver les résultats en Bq/Kg sec. Dans cette surveillance de l'environnement de la dernière CLI, il n'y avait rien en bas du tableau. On ne pouvait donc pas traduire les Bq/kg frais en Bq/Kg sec. Cela rend difficile la comparaison des résultats.

Je voulais dire aussi qu'il y a quand même eu une évolution sur ce site puisque l'ACRO avait mis en évidence du Plutonium. En 2019, donc dans les résultats présentés en février, on a quand même vu 450 Becquerels de Strontium dans l'abreuvoir, dans les sédiments de l'abreuvoir et il y a quand même 74 Bq de Césium sur un prélèvement dans un champ où il y a des vaches qui paissent.

A la CLI de février, il avait quand même été dit que l'on reviendrait sur le ru des Landes au printemps mais, étant donné la Covid, on comprend que cela puisse être décalé.

Je voulais aussi en profiter pour interpeller l'ASN, et j'avais déjà soulevé le sujet : ce ru des Landes est un événement qui est classé niveau rien du tout ! Alors que lorsque l'on regarde – et étant à la CLI de Flamanville, j'ai un peu regardé – il y a eu un événement à la CLI de Flamanville du 3 janvier 2020 qui a été classé niveau 1. Cela a été classé niveau 1 parce que ce n'était pas grand-chose. C'était une erreur de montage sur une gaine de circuit de ventilation. Mais comme on ne savait pas l'origine de cette erreur de montage de Flamanville, on a classé l'événement au niveau 1. Alors que, s'ils s'en étaient aperçus aussitôt, cela aurait été classé niveau 0.

Pour ce qui concerne le ru des Landes, on s'est aperçu de la pollution beaucoup plus tard. Des études ont été faites. On sait à peu près d'où viennent les radioéléments. Je voulais dire aussi que je l'ai mis en comparaison avec un événement qui a été classé niveau 0 en 2001 sur un incident de Ruthénium à l'usine Areva, donc classé niveau 0 suite à la déclaration d'Orano. Ensuite, l'ACRO, en faisant des calculs de rejets, a fait des analyses et a trouvé un panache mille fois supérieur à ce qu'avait déclaré Orano. Du coup, l'ASN a reclassé de niveau 0 à niveau 1. C'est une démarche que l'on peut comprendre. Si on met en parallèle le ru des Landes, c'est le contraire. C'est l'ACRO qui découvre du Plutonium. Ensuite Orano trouve du Strontium et aussi du Césium. Et l'événement n'est même pas reclassé puisqu'au départ il est en dessous de 0. J'avais déjà posé la question mais je la repose. Je ne trouve pas cela très logique.

M. le Président.- Merci monsieur VASTEL. C'est une transition toute trouvée puisque j'allais passer la parole à monsieur SIMON qui va nous présenter son rapport et peut-être répondre aussi à votre intervention.

Monsieur LAVENU, j'en profite pour vous remercier d'avoir pris en considération la demande de la CLI d'avoir les tableaux de référence pour les années précédentes.

9. PRESENTATION DU BILAN DE L'ANNEE 2019 DE L'ASN, RELATIF AUX INSTALLATIONS NUCLEAIRES DU SITE D'ORANO LA HAGUE. BILAN DES INSPECTIONS, DE L'ETAT DE SURETE NUCLEAIRE ET DE LA RADIOPROTECTION, POINT SUR L'AVANCEMENT DES DIFFERENTS DOSSIERS EN COURS. (ASN)

M. SIMON.- Je vous propose de balayer la synthèse des contrôles de l'Établissement Orano La Hague et de l'appréciation de l'ASN sur les niveaux de sûreté de l'Établissement. Puis nous pourrions revenir sur les sujets que vous souhaitez.

Avant d'embrayer sur ce sujet et pour ne pas laisser l'impression de ne pas répondre à la question posée par M. VASTEL : j'avoue que je ne dispose pas des éléments de réponse argumentée, là, à chaud, sur le niveau de classement du ru des Landes. C'est un sujet que l'on va regarder et on pourra revenir vers vous.

M. VARIN.- Je voudrais juste apporter un complément. D'abord, je rappelle que je n'ai pas participé à la CLI de février. Je n'ai donc pas l'ensemble des débats et des engagements.

Vous me permettrez peut-être d'avoir une vision non-complète du sujet. Néanmoins, il faut quand même préciser que ces zones faisaient déjà l'objet d'un suivi. Cela, on l'avait déjà expliqué. On a discuté sur un écart de point de prélèvement, ce qui faisait qu'il y avait un point plus marqué qu'un autre mais cette zone était suivie. Je pense que les débats sur la cause de ce marquage ont déjà eu lieu ici. Je ne pense donc pas qu'il y ait d'échange complémentaire à avoir. Je n'ai pas connaissance que les valeurs de février soient en soi différentes de celles que l'on avait pu expliquer avant. Je voulais juste rappeler que l'on a démontré que l'impact maximal dans des modèles pénalisants de ce marquage est 170 fois moins, donc lié à la radioactivité naturelle. Il faut quand même remettre les choses en perspective.

Ensuite, s'agissant de la partie déclaration d'événement, il y a un certain nombre de critères et de règles qui sont explicites sur les déclarations. Je pense me souvenir un peu de l'événement de 2001. En fait, les critères de déclaration sont liés à la suppression de l'équipement. C'est à dire que votre déclaration est liée à la défaillance technique. Certes, vous avez eu un rejet de ruthénium à l'époque mais le critère de déclaration, c'est la défaillance technique. Aujourd'hui, il n'y a pas forcément de critères de déclaration sur des sujets de marquage, marquages qui sont d'ailleurs à de très faibles niveaux. La logique de déclaration est toute autre. Elle porte sur l'origine.

M. SIMON.- Donc, dans un premier temps quelques chiffres, mais sur l'action de surveillance et de contrôle de l'Établissement par l'ASN. En 2019, l'ASN a réalisé 67 inspections sur l'Établissement de La Hague. C'est un chiffre légèrement supérieur aux années précédentes puisque, plus traditionnellement, on était à 63 ou 64 inspections. Parmi celles-ci, il faut signaler 13 inspections inopinées. Une inspection a été menée dans le cadre du réexamen de sûreté de l'INB 118. Il y a eu une inspection renforcée centrée sur le sujet de la Reprise et du Conditionnement des Déchets anciens, une inspection renforcée sur le contrôle des évaporateurs des produits de fission et deux inspections suite à événement significatif. Les lettres de suite émises à la suite de ces inspections sont disponibles sur le site de l'ASN comme d'habitude.

Dans le cadre des réponses, il n'y a pas nécessairement de difficulté particulière identifiée. En revanche, il est vrai que, parfois, on poursuit l'échange au-delà de la réponse de l'exploitant Orano pour avoir une réponse suffisamment détaillée et exhaustive.

A propos du retour d'expérience : ce sont les mêmes chiffres. Il faut peut-être quand même signaler qu'un événement significatif pour la sûreté et deux événements significatifs pour la radioprotection ont été déclarés mais suite à des échanges et des contrôles de l'ASN. En ce qui concerne les suites des événements significatifs, que ce soit dans les délais de déclaration ou la transmission des comptes-rendus, les délais sont respectés. Bien entendu et l'ASN l'encourage, à chaque fois que c'est nécessaire, l'exploitant a analysé les causes profondes des événements significatifs, notamment lorsque cela peut aussi toucher le facteur humain et organisationnel.

S'il fallait retenir une phrase de synthèse : au regard des différents contrôles réalisés, l'ASN considère que les performances de l'Établissement de La Hague sont satisfaisantes en 2019, qu'il s'agisse des aspects sûreté nucléaire, radioprotection et protection de l'environnement.

Si on détaille un petit peu cette appréciation globale : il y a des thématiques considérées en progrès du point de vue de l'ASN. Alors, même s'il y a eu quelques événements, le travail mené sur le contrôle des essais périodiques révèle des progrès sur cette thématique essentielle. Il y a aussi eu des progrès sur la surveillance des intervenants extérieurs, notamment via le biais du plan d'action qui a été mis en œuvre.

Ensuite, il y a des thématiques qui sont considérées à un niveau satisfaisant : l'incendie, globalement, la radioprotection et la protection de l'environnement. Ceci n'empêche pas qu'à la suite de certaines visites, il y ait des demandes ponctuelles. Mais c'est la démarche de progrès continu.

Deux points de vigilance à signaler quand même : la gestion des risques non-radiologiques. C'est vrai que l'ASN note que l'exploitant doit significativement améliorer son organisation sur cette thématique, et donc la gestion des substances dangereuses. Ainsi, lors de plusieurs inspections, des insuffisances ont été relevées en ce qui concerne la prévention des accidents majeurs en lien avec les substances dangereuses et la conformité des installations classées pour la protection de l'environnement. Cela concerne notamment le parc à fioul par ailleurs.

Un autre point de vigilance concerne les projets de démantèlement et de reprise des déchets anciens, sur lequel l'ASN considère que l'organisation et la gestion des projets doit faire l'objet d'amélioration structurante afin que les échéances transcrites dans les prescriptions soient respectées, tout en garantissant bien sûr le niveau de sûreté attendu.

Si l'on balaye rapidement les différentes instructions en cours : une inspection prolongée et renforcée a été menée dans le cadre de la mise en œuvre des contrôles non destructifs sur les capacités évaporatoires. Celle-ci a révélé que les conditions de préparation et de mise en œuvre étaient satisfaisantes. En revanche, ce sujet nécessite une vigilance particulière et le suivi doit être évidemment maintenu.

A propos du projet Nouvelle Capacité Produits Fissions (NCPF), l'ASN poursuit l'instruction. Il y a eu également une inspection qui a été réalisée en octobre 2019 sur le chantier de construction. Elle a révélé une organisation rigoureuse de ce chantier. Ce point donnera lieu à de nouvelles visites en 2020.

Pour ce qui concerne l'extension des entreposages de colis standard (CSD-C), le dossier avait été déposé en avril 2017, dossier de demande d'autorisation de modification substantielle. L'enquête publique s'est déroulée en juillet 2019. L'ASN poursuit son instruction.

Côté démantèlement, l'ASN a finalisé l'instruction des dossiers de réexamen des INB 33, 38 et 47 par le biais de la décision mentionnée publiée le 25 juin 2019. En complément, l'instruction des demandes d'autorisation de démantèlement partiel des INB 33 et 38 s'est poursuivie. Celles-ci comportent des échéances de fin de démantèlement en 2046 et 2043 initialement prévues en 2035. Effectivement, les reports d'échéances demandés sont significatifs et sont liés en grande partie aux retards pris dans la reprise et le conditionnement des déchets anciens.

Pour ce qui concerne des chantiers plus spécifiques, donc le Silo 130, le chantier a commencé avec la descente du grappin dans la fosse avec préhension de déchets en juillet 2019. A la suite d'une visite, l'organisation est considérée satisfaisante. En revanche, effectivement, des difficultés répétées lors du démarrage de reprise de ces déchets sont à signaler.

S'agissant des boues de STE2, Orano a effectivement proposé un scénario alternatif par centrifugation et a transmis en aout 2019 un dossier d'options de sûreté. Une inspection a été menée sur le site fin 2019 et l'ASN considère à ce jour que le sujet n'est pas suffisamment mûr pour qu'il puisse y avoir une validation du dossier d'option de sûreté. Il est donc nécessaire de réviser le projet.

En ce qui concerne les solutions anciennes des produits de fission : les opérations se sont poursuivies, même s'il y a eu différents aléas techniques. Sur ce sujet, l'ASN a été et sera à nouveau vigilante d'ici la fin de l'année 2020.

M. AUTRET.- Au niveau ASN, il y a une priorité première qui a été très-très souvent évoquée ici et qui est rappelée à peu près partout : la reprise des déchets anciens. Il semblerait que la production ait été maintenues mais qu'en revanche, ces chantiers-là n'aient pas été maintenus. Donc, quelques explications sur la hiérarchisation des priorités seraient peut-être intéressantes.

M. VARIN.- Je pense qu'il y a une incompréhension. Ce qui est évoqué ici, c'est que, sur les projets de reprises des déchets anciens, ce n'est pas lié au fait que l'on ait privilégié une activité par rapport à une autre mais que l'on a été confronté à des difficultés techniques. Ces reprises de déchets anciens, ce sont justement des projets dans lesquels on met beaucoup de ressources aujourd'hui. Je rappelle qu'en moyenne 100 millions d'euros par an sont consacrés au démantèlement et à la reprise des déchets. Ce n'est donc pas une question de priorité ou de moyens. Simplement, ce sont des sujets qui, sur le plan technique, sont souvent des premières, qui nécessitent donc des développements. En l'occurrence, si l'on parle du Silo 130, nous avons réussi à faire le premier fût l'année dernière et c'est ce qui était prévu. On a effectivement identifié des dysfonctionnements de la herse qui permet de récupérer les déchets. Il a donc fallu y remédier pour pouvoir faire le deuxième fût, et c'est en cours. Il ne s'agit donc pas de priorisation. Il s'agit simplement du fait que ce sont des projets qui, techniquement, sont à enjeux et qui nécessitent parfois des réactualisations des options de sûreté qui ont été choisies.

Le sujet de la reprise des boues a été évoqué avec un dossier de sûreté que l'on nous a finalement demandé de réviser. Le dossier a été redéposé depuis puisque nous avons fait évoluer le procédé de séchage des boues, entre la première option et la deuxième. C'est simplement lié au design technique et à l'instruction que certains délais sont apparus.

M. ROUSSELET.- Vous avez parlé de l'extension de l'entreposage des CSD-C, il y a eu une enquête publique comme vous l'avez dit. On en a parlé l'autre jour en réunion de bureau. On aimerait bien comprendre le lien entre cela et le décret qui prévoyait finalement de modifier le volume admissible dans cette extension. On a trouvé cela un peu bizarre. Finalement, on a un chiffre qui, à priori, apparait maintenant mais qui n'est pas celui qui a été mis à la consultation des citoyens. Pouvons-nous avoir des éclaircissements sur ce point ? C'est à dire qu'il y a eu un volume qui a été décidé, mis à l'enquête publique puis, à priori, il y a un décret qui semble augmenter cette quantité. Est-ce que l'on peut essayer de comprendre ?

M. VARIN.- Je vais peut-être sortir mon Joker de la matinée parce que j'avoue que je n'ai pas intégré ce sujet-là. Comme je suis arrivé voici quatre semaines, vous comprendrez que je n'ai pas la réponse immédiate mais on vous répondra. Je m'engage à vous répondre d'ici la fin de cette session.

Je rappelle que l'objectif est bien d'augmenter de 25% la capacité de stockage, je pense que vous l'avez tous en tête, et de gagner à peu près 6 000 places complémentaires de conteneurs. Ce sont là vraiment les données. A propos de cette notion d'écart entre ce qui a été mis en consultation du public et le projet de décret, je pense qu'il faut qu'on le vérifie.

M. ROUSSELET.- En fait, ce serait bien de vraiment bien comprendre le mécanisme puisque, à priori, il y a eu un premier décret avec un chiffre qui est celui que vous avez demandé, très précis en nombre de blocs et puis apparemment il y a un autre décret très récent dans lequel il y aurait une modification du premier pour mettre plus de blocs. Alors, évidemment, il y a la question que l'on a évoquée tout à l'heure à propos de certains pays qui rechignent à récupérer. On se demande si on n'est pas en train de modifier un décret ? Ensuite, il y a la question du public. Que veut dire une enquête publique sur un certain volume que l'on modifierait ensuite ?

M. VARIN.- Premièrement, vous me permettez de vérifier ce point parce que je n'ai pas la certitude qu'il y ait un écart entre ce qui a été présenté et les conclusions. Vous faites part ici d'informations dont je ne dispose pas. Il faut donc que l'on vérifie et que l'on vous réponde à l'issue de cette réunion. Je ne vois pas de lien de toute façon avec le sujet des retours évoqué tout à l'heure.

M. ROUSSELET.- Il s'agit quand même bien de ces blocs-là, de blocs de ce type-là.

M. VARIN.- Je dis que l'on parle bien du même objet mais je ne dis pas qu'il y a un lien de cause à effet entre une évolution d'un cadre réglementaire et ...

M. ROUSSELET.- ...Ce n'est qu'une question.

M. le Président. Merci monsieur VARIN. D'autres questions sur ce rapport ? Non ? On va passer au sujet suivant.

M. VARIN. Une remarque quand même en termes de fonctionnement, et comme c'est ma première CLI : manifestement, cela a été discuté en bureau. Nous ne disposons pas de cette information avant de venir ici. Je vous invite à être complet en termes d'informations transmises pour que l'on puisse préparer tous les éléments.

M. le Président. Oui, on va revoir cette affaire-là.

M. JOURDAIN.- Monsieur VARIN, vous avez parlé de stockage. (Rires). Cela figurera-t-il au compte-rendu ou pas ?

(Rires).

M. VARIN.- C'était mon bizutage, c'est cela ? Je parlais bien d'entreposage.

10. PRESENTATION DU PROJET DE MODIFICATION DES DECRETS DE DEMANTELEMENT DES INB 33 ET 38. (EXPLOITANT)

M. VARIN.- Le point 10 fait finalement un lien avec le sujet que l'on évoquait tout à l'heure, relatif à la question de reprise des déchets anciens.

En fait, aujourd'hui, je voulais vous expliquer le cadre de l'enquête publique qui va avoir lieu à compter du 20 octobre et qui durera jusqu'au 20 novembre. Cette enquête publique s'inscrit dans une évolution du périmètre d'autorisation des opérations de démantèlement. Je pense qu'il est intéressant au premier abord de rapidement bien identifier les INB dont on parle et le cadre réglementaire applicable.

Aujourd'hui, vous avez un certain nombre d'installations INB sur l'Établissement de La Hague qui bénéficient soit de décrets de démantèlement complet, soit de décret de démantèlement partiel. On les a listés ici. On va re-détailler tout à l'heure l'INB 38 et l'INB 33 qui font l'objet de l'évolution de décret d'autorisation. Aujourd'hui, on a déjà deux décrets de démantèlement : un pour l'INB 47, qui est moins connu. C'est une petite installation du CEA qui permettait de fabriquer des sources de Césium et de Strontium, et pour laquelle on a déjà un décret de démantèlement complet. Et puis il y a l'installation de l'INB 80. C'est en fait la tête d'usine du traitement des combustibles Oxydes. L'INB 80 a déjà fait l'objet d'un décret de démantèlement complet.

En revanche, les INB 33 et 38 bénéficiaient d'un décret de démantèlement mais il n'était que partiel. Il s'agit du décret de 2013. Alors, je ne vais pas passer beaucoup de temps sur ce transparent qui rappelle les grandes étapes du processus administratif que nous avons été amenés à conduire depuis 2015 pour instruire ce dossier. D'ailleurs, cela permet aussi de montrer que c'est quand même un processus administratif qui est long, qui nécessite un certain nombre d'étapes essentielles, et qui conduit aujourd'hui, en 2020, que l'enquête publique soit mise en place. Cela va donc permettre au public d'avoir accès au dossier de demande d'autorisation de décret de démantèlement partiel des INB 33 et 38.

Qu'est-ce qui motive cette évolution de demande d'autorisation ? Si on résume, s'agissant du périmètre de nos autorisations actuelles, on était autorisé au démantèlement de 80% de nos activités. Il restait 20% pour lesquels nous n'étions pas autorisés. Finalement, ces 20% induisent que l'on demande des autorisations complémentaires. Et ce, d'abord parce qu'il faut que l'on construise des installations de reprise des déchets anciens. Je pense que cela vient plus tard dans la présentation mais je peux déjà le dire ici : c'est un atelier pour conditionner des déchets dits de faible granulométrie, des résines en particulier, et puis un atelier qui va nous permettre de reprendre des déchets de la filière UNGG (Uranium Naturel Graphite Gaz), de faire le tri et de les conditionner. C'est ce que l'on appelle le Silo 115.

Il y a un certain nombre de modifications de dates qui était prévu dans le décret de 2013 et qu'il convient de modifier au regard de nos revues techniques d'avancement de projets. Puis, dans le cadre des opérations de démantèlement, on est amené à avoir trois substances

dans nos rejets, trois nouvelles substances – elles ne sont pas si nouvelles que cela – dans notre référentiel. Alors, forcément, nous avons embarqué ces demandes d'autorisations pour ces trois nouvelles substances dans le dossier.

Là aussi, il est hors de question pour moi d'explicitier en 10 minutes l'ensemble du dossier. L'objectif est que vous ayez juste le panorama et le périmètre d'application. S'agissant de l'INB 33 : c'est une INB qui permettait d'assurer les étapes de traitement des combustibles dits UNGG mais aussi des combustibles type Oxydes. Il faut avoir en tête que cette installation mise en service en 1966 a été utilisée jusqu'en 2004, date de la mise en service du nouvel atelier Plutonium R4.

Ici, on a essayé de résumer ce qui était autorisé et ce qu'il convient d'autoriser aujourd'hui. Ce qui est en vert était déjà autorisé. Je ne vais donc pas passer de temps dessus. Je vais juste signifier que, par exemple, toutes les opérations s'agissant des fûts de déchets Alpha, de la reprise des solvants usés du HAPF (*Haute Activité Produit de Fission*) où il fallait que l'on vide des cuves, ou de la reprise des PF UMo (*Produits de Fissions Uranium-Molybdène*), sont des projets aboutis. C'est à dire qu'aujourd'hui on a été autorisé et ils sont terminés.

A propos des autres projets : on a effectivement demandé une autorisation pour reprendre les déchets situés dans des décanteurs au niveau du HADE (*Haute Activité Dissolution Extraction*). Nous demandons également une autorisation pour reprendre des déchets qui sont ici, dans le SOD (*Stockage Organisé de Déchets*). Nous avons également un certain nombre de décanteurs dans lesquels on retrouve la même nature de produits que ceux qui se trouvent dans les décanteurs du HADE, et pour lesquels on demande une autorisation de reprise de ces déchets.

Un autre point important du dossier : nous maintenons en service sur les périmètres de ces INB des ateliers qui ont vocation à continuer leur fonctionnement parce qu'ils sont au service des autres INB du site. Ce sont donc des ateliers situés dans un périmètre d'INB en démantèlement – c'est pourquoi on parle encore de démantèlement partiel – parce qu'il y a des ateliers qui vont continuer à fonctionner. Par exemple, c'est le cas du laboratoire central qui fait un certain nombre d'analyses utiles pour l'ensemble de l'usine. Nous avons également un atelier AD1/BDH, évoqué tout à l'heure dans le cadre de l'événement radioprotection, et dans lequel on fait de la décontamination de pièces ou recyclage de pièces. Il continuera à fonctionner. Mais il y a également la station de stockage d'Uranium dont les cuves sont toujours utilisées parce que cela nous permet d'utiliser de l'acide. C'est assez vertueux. C'est à dire que l'on récupère l'acide recyclé pour le réinjecter dans le procédé. Donc, on continue d'utiliser ces installations.

S'agissant désormais de l'INB 38 : il avait pour mission principale le traitement des effluents, et en particulier un traitement chimique pour faire des boues. Il y avait également un certain nombre de stockages de déchets de faible et moyenne activité sur le périmètre de cette installation. Ce sont les zones vertes sur cette photo aérienne du site. Là encore, la même logique de présentation. Ce qui est en vert est déjà autorisé dans le décret précédent. Ce qui est en jaune fait l'objet de cette nouvelle demande. Comme je le disais tout à l'heure, nous demandons effectivement une autorisation pour reprendre les déchets UNGG (*Uranium Naturel Graphite Gaz*) dans le silo 115. Cela nécessite la construction d'une nouvelle installation. Nous sollicitons également l'autorisation de reprise des boues dans la fosse 26

et la reprise de déchets technologiques dans le bâtiment 128. Le bâtiment 128 s'appelle aussi ATTILA mais je pense que cela ne vous aurait pas parlé beaucoup plus. En fait, ce bâtiment entrepose des déchets issus de laboratoires de recherche du CEA. Ce sont des déchets historiques situés sur le site, stockés de façon sûre mais que l'on veut reprendre dans des filières pour un conditionnement définitif.

Là aussi, le périmètre d'autorisation a la même logique. C'est à dire que, sur ces périmètres d'INB, il y a des installations pour lesquels on demande une poursuite d'exploitation. En particulier, le bâtiment STE-V dans lequel on ne fait pas de traitement chimique d'effluents. Ce sont juste des cuves de stockage d'effluents et il y a une filtration avant rejet en mer. On conservera ces installations et le bâtiment 116 qui permet de bétonner un certain nombre de déchets. Il faut vraiment avoir en tête que : c'est un démantèlement. Je complète les 100% d'autorisations pour être autorisé à démanteler. En revanche, sur ces périmètres, il y a certaines activités qui resteront en service.

Ce matin, il est hors de question de rentrer dans le détail technique mais les deux installations qui sont dans le dossier et que l'on va mettre en service, enfin pour lesquelles on souhaite une autorisation de mise en service sont : l'unité de cimentation DFG (Déchets de Faible Granulométrie). D'ailleurs, dans les prochaines présentations, il faudra que ce soit un petit peu plus autoporteur et que l'on mette la signification des sigles. Cela facilitera votre compréhension. L'autre bâtiment est le bâtiment 115.2. C'est un bâtiment qui va permettre de reprendre et de trier les déchets issus du silo 115 dans lequel on a des déchets de la filière UNGG. Il y a donc du Magnésium, du Graphite. Il faut que l'on reprenne les déchets et qu'on les trie pour les conditionner.

Là aussi, quelques évolutions de dates de démantèlement puisque, forcément, notre meilleure maîtrise des connaissances de nos procédés de démantèlement aujourd'hui nous a conduit à proposer de nouvelles dates. C'est le cas en particulier pour le MAU (*Moyenne Activité Uranium*). De mémoire, je crois que la fin de démantèlement était prévue en 2027 et nous avons proposé 2030. A titre d'exemple également, pour la fin de démantèlement de la station de traitement des effluents, nous avons proposé 2036 au lieu de 2033.

Il est évident que ces dates prennent forcément en compte des plannings réactualisés des opérations.

L'impact du projet en tant que tel : globalement, il faut avoir en tête que les rejets liés à ces nouvelles opérations sont très limités. C'est à dire que l'on parle de 1% à 5% complémentaires par rapport aux allocations déjà existantes sur les projets autorisés. Si l'on parle en termes d'impact économique, c'est à dire en termes d'impact de volumétrie d'activité, les nouvelles activités de démantèlement vont finalement impliquer 90 personnes sur un effectif en pic d'activité de démantèlement de l'ordre de plusieurs centaines de personnes. C'est cela qu'il faut avoir en tête.

D'un point de vue pratique cette fois, l'information que je voulais faire passer, sous le contrôle de la Préfecture : l'enquête publique va démarrer le 20 octobre. De façon tout à fait similaire aux enquêtes publiques précédentes, le dossier est accessible sur un site dédié. Cela permet de consulter le dossier et de faire passer des commentaires. En complément, dans la mairie de La Hague, un dossier et un registre sur lequel les personnes pourront faire leurs commentaires seront disponibles. Sachant que les affichages ont été garantis dans les

mairies déléguées. L'objectif était quand même de vous informer. Je vous invite à prendre connaissance du dossier et à poser toutes les questions évidemment dans le cadre de cette enquête publique pour qu'elle joue vraiment son rôle de manière complète.

M. AUTRET.- Vous utilisez la partition 80%/20%. J'aurais voulu savoir quelle était votre unité de mesure ? Sont-ce des mètres carrés ou est-ce une autre unité ? Je voudrais savoir ce que cela concerne en somme. Qu'est-ce qui fait que ces 20% ont été écartés à l'époque du premier décret ? A tout hasard, sont-ce les parties les plus plombées des installations ?

M. VARIN.- Non, pas spécifiquement parce qu'il y avait déjà des sujets dans ce qui a été autorisé et qui sont des sujets difficiles. C'est parce que c'est une question de maîtrise. Quand on a fait la première demande, c'était notre capacité dans le dossier à avoir un niveau de détail suffisant, d'avancement suffisant du point de vue l'élaboration technique des scénarios. Globalement, s'agissant du démantèlement et de la reprise de déchets anciens, il y a une planification avec plein de tâches. Quand vous regardez le nombre de projets, il y avait 80% qui étaient couverts par l'ancienne autorisation. Il en restait 20%. C'est à la maille de chaque projet.

M. AUTRET.- Ce sont des mètres carrés ?

M. VARIN.- On mesure en mètre carré parce que chaque projet n'a pas forcément la même amplitude. C'est en termes de projet. C'est sûr que pour chaque projet, il peut y avoir une taille différente d'installation. Je suis d'accord.

M. VASTEL.- Est-ce qu'il y a eu une évaluation du coût du démantèlement de ces INB présentées aujourd'hui ?

M. VARIN.- Je crois que cela a déjà fait l'objet de présentation. Je vous l'ai dit tout à l'heure. Ce sont 100 millions d'euros par an qui sont consacrés à ces activités. Aujourd'hui, ce sont à peu près 4 milliards d'euros qui sont provisionnés pour le projet de démantèlement. Je crois que ce n'est pas une nouvelle information. Ce n'est pas important de la rappeler ici.

M. le Président.- Merci. Pas d'autres interventions ? On passe au point suivant :

11. PRESENTATION DU PROJET DE DECRET DE MODIFICATION DE L'INB 116 – ATELIER E/EEC. (ASN)

M. SIMON.- Quelques dates de cette procédure commencée en avril 2017 par la transmission du dossier de demande de modification substantielle. Un premier avis de l'ASN sur la recevabilité du dossier est produit en novembre 2017. Ensuite, il y a eu l'avis de l'Autorité Environnementale en 2018. En juillet 2019, il y a eu une enquête publique. Puis, en août 2019, ce fut l'avis favorable de la commission d'enquête. De manière plus proche dans le temps, il y a eu une saisine de l'ASN par la Mission de Sécurité Nucléaire pour avis sur le projet de décret.

A propos des chiffres et de ce que l'on évoquait tout à l'heure, j'avoue que c'est là un sujet à regarder. Je ne suis pas en mesure de vous répondre à chaud.

Il faut simplement rappeler l'objet de la demande par le biais peut-être d'un petit schéma. C'est effectivement une augmentation de la capacité d'entreposage des déchets compactés par le biais de la construction d'un nouveau bâtiment, en abrégé ECC (Extension de l'entreposage des Coques Compactées), et qui est adjacent au bâtiment existant. La capacité du dossier était celle qui est mentionnée ici : 5928 CSD-C.

Dans le cadre de son instruction, l'ASN a bien entendu instruit les principaux enjeux de cette nouvelle installation. Ceci concerne en particulier la capacité de l'installation à protéger les personnes contre le rayonnement ionisant, les dispositions permettant de garantir les substances radioactives, l'évacuation de la puissance thermique et la maîtrise des réactions nucléaires en chaîne.

A l'issue de cet examen, l'ASN estime que les exigences de conception sont satisfaisantes, notamment en lien avec le retour de l'atelier existant, le retour d'expérience de l'atelier existant. En revanche, l'ASN considère que certains points et certaines exigences opérationnelles restent à préciser. C'est pourquoi les échéances se poursuivent sur ce dossier. Quoi qu'il en soit, l'introduction du premier colis de déchets radioactifs dans cet atelier sera soumise à l'accord de l'ASN, accord préalable de l'ASN. Voici de manière synthétique.

M. ROUSSELET.- Juste pour dire que c'est exactement la question que j'ai posée tout à l'heure et qui méritera une clarification : bien comprendre l'articulation entre l'enquête publique qui donnait un certain chiffre tandis que, là, vous en donnez un autre. A priori, dans le projet de décret, il y avait encore un chiffre différent. C'est juste pour essayer de comprendre. Mais on peut voir cela à la prochaine réunion. Ce n'est pas un problème puisque, de toute façon, le décret est parti.

M. SIMON.- Nous avons pris note de votre question.

M. le Président.- On avait évoqué la question au dernier bureau puisque l'ASN a demandé l'avis du Président de la CLI sur cette affaire. Merci monsieur SIMON.

Nous allons passer au point suivant :

12. PRESENTATION DU PROJET DE REFONTE DU PPI DU SITE D'ORANO LA HAGUE.

M. LEGALLET.- Je vais vous présenter les travaux qui vont être mis en place pour la révision du plan particulier d'intervention d'Orano La Hague puisque, pour faire suite aux révisions des secteurs et périmètres des PPI des CNPE, qui datent maintenant de 2016, appliqués dans la Manche depuis janvier 2019 dans le nouveau PPI CNPE, il y a eu une étude de révision des périmètres à la fois opérationnels et d'information des populations sur les Ludes. Donc, cela s'est traduit par un document datant de la fin de l'année dernière, nous donnant les différents périmètres. Je ne vais pas tous les reprendre. Je vais m'arrêter particulièrement sur ceux de La Hague.

Cette révision des périmètres nous oblige à réviser le plan particulier de La Hague. Sur La Hague, on avait deux périmètres d'intervention : un périmètre de mise à l'abri et d'évacuation de 2 kms sur l'ancien PPI et un périmètre de mise à l'abri de 5 kms. C'étaient là nos deux périmètres d'intervention. Maintenant, il a été décidé au niveau ministériel et après des discussions avec les opérateurs et l'ASN, de calquer les rayons PPI d'Orano La Hague sur ceux des CNPE. On va donc avoir les trois mêmes rayons d'action : un rayon de 2 kms de mise à l'abri, un rayon d'évacuation immédiate de 5 kms et un rayon d'information des populations de 20 kms.

Cela va se traduire dans notre document par un PPI qui va être phasé en 5 points. Ce sont les 5 phases que je vais vous présenter. Il y a une phase vigilance, une Posture de veille. Cette phase peut être activée face à un sinistre classique et ne nécessitant pas nécessairement l'existence d'un risque pour la population. C'est ce que j'évoquais avec vous tout à l'heure. Ce sont nos relations continues avec l'opérateur qui nous informe d'un événement dans son exploitation. Dans ces cas-là, le Préfet n'est pas obligé d'attendre l'atteinte de critères de PUI pour mettre son PPI en phase de veille et créer une cellule de crise sur laquelle on va directement travailler entre les services d'intervention et l'opérateur. C'est là la phase Posture de veille.

On a une phase Réflexe qui entraînera la mise à l'abri et à l'écoute des populations sur 2 kms, à 360 degrés autour du site. Cette phase Réflexe est adaptée lorsque des rejets sont immédiats et courts. Ce sont des choses que l'on a déjà testées lors de précédents exercices PPI.

La nouvelle phase, et qui est vraiment la grande nouveauté de ce PPI mais qui est vraiment calquée sur ce que l'on a fait avec les CNPE : elle sera engagée lorsque les rejets seront longs et différés. Ce qui est important à souligner, c'est que l'on ne va pas attendre la mise en place du rejet pour mettre en place cette phase immédiate. Sur ordre du Préfet, elle va entraîner l'évacuation des populations situées dans un rayon de 5 kms et aussi de 360 degrés. L'idée est de prendre de l'avance sur ce qui était la gestion de nos risques sur ce site, sur ce que l'on faisait avant. C'est à dire que l'on va évacuer la mise à l'abri et à l'écoute, que l'on va « zapper » la phase de mise à l'abri et à l'écoute de la population pour évacuer directement en avance de phase, en anticipation, une population située jusqu'à 5 kms, et même si « l'événement » qui sera pris en charge par l'exploitant n'entraîne pas de rejets longs derrière. Le plus gros du travail sur ce PPI sera de préparer cette évacuation. Alors, maintenant, ce n'est plus qu'une seule commune, même si on a encore des communes historiques déléguées, mais il s'agit de dire vers où sera évacuée telle partie de commune.

On conserve la phase Concertée qui existait déjà dans l'ancien PPI. Il s'agit d'une phase où les rejets radioactifs sont envisageables mais à une plus longue échéance, sur une autre chronologie. C'est ce que l'on appelle une cinétique lente. Cela va permettre la mise en place du PPI avec des échanges techniques entre les opérateurs, l'ASN, l'IRSN et les échelons nationaux et locaux. Cela va donc permettre de se concerter pour savoir quelles seront les mesures de protection de la population les plus adaptées à mettre en place dans le PPI.

Enfin, une partie du PPI sur laquelle on travaille aussi de plus en plus maintenant, c'est à dire que l'on sort de la phase accidentelle rapide : c'est la phase post-accidentelle. C'est la phase où la période urgente se termine avec un retour à l'état sûr des installations et la fin

des rejets. Là, on commence à mettre en place des mesures post-accidentelles qui sont vraiment le début du traitement des conséquences de l'événement, et pas seulement l'événement lui-même.

En termes de périmètres, dans le PPI de 2012 – et ce sont là des chiffres hors opérateur. C'est juste la population hors site, hors enceinte du site – ce sont 2 kms avec 2 400 personnes, 5 kms avec 4 800 personnes. Donc, les chiffres des 2 et 5 kms sont peut-être à remettre en perspective. Ils vont peut-être bouger un petit peu à la marge dans le nouveau PPI. Pour le 20 kms, on passe à 112 000 personnes réparties sur 24 communes, le chiffre des 24 communes étant à mettre en relief des communes nouvelles. Je rappelle que la seule commune de La Hague compte déjà 19 communes. Cela fait donc un nombre de communes beaucoup plus important. L'idée, c'est de retenir vraiment ces 112 000 personnes maintenant concernées par l'information du risque de l'opérateur Orano quant au territoire à mettre en place.

Les périmètres que je viens d'évoquer ne sont pas des périmètres fixes. Ce ne sont pas des limites de protection de populations. Tous les exercices nationaux, et pas seulement ceux faits dans la Manche, confirment que les recommandations de mise en œuvre de mesures de protection ne sont pas adossées à ces rayons. Elles peuvent être étendues, voire réduites au moment de l'événement, en fonction des échanges techniques. L'argumentation nous demande de travailler sur ces périmètres-là et on le fera.

Ces périmètres sont des rayons à l'intérieur desquels des actions d'information, de préparation et de planification devront être mis en place grâce à l'exercice et aussi la mise en place du PPI. Nous, on a une planification au niveau préfectoral, départemental, le PPI. L'opérateur a aussi une planification opérationnelle de crise via ses PUI. Et il y a des échanges entre eux. On doit aussi planifier le travail au niveau des communes grâce au Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Sur la commune de La Hague, il y a un gros travail à faire puisque chaque commune avait mis en place son PCS local mais, maintenant, il va falloir fusionner cela dans un PCS ...

C'est un gros travail. Il y a aussi la mise en place des Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS) dans les établissements scolaires. Ils doivent être régulièrement mis à jour pour être opérationnels le jour J. On a d'autres types de plans dans différents établissements à risques. On va retrouver les plans blancs dans les établissements hospitaliers ou les plans bleus dans les établissements médico-sociaux. On travaille avec tous les responsables de ces différentes structures pour mettre à jour le même niveau de travail avec eux.

Au-delà de ce périmètre, au-delà des 20 kms, nous avons aussi un Plan Départemental de Réponse à un accident nucléaire et radiologique majeur. C'est un plan décliné au niveau départemental mais il existe aussi au niveau zonal et national. Voilà grosso-modo une cartographie qui n'est pas très bonne sur les communes mises en place. Vous retrouvez les rayons de 2 kms, de 5 kms et que l'on connaissait avant. En 2012, on avait déjà fait une patateïde parce que l'on avait pris en compte la pointe pour y intégrer l'ensemble de la population de la pointe Ouest. Les rayons de 5 et 20 kms vont faire partie de nos travaux avec les collectivités : comment allons-nous arrêter ces rayons ?

A propos des rayons de 2 et 5 kms, cela se fera en concertation avec l'autorité préfectorale

et les collectivités. Quel seuil, quelle frontière prenons-nous ? Je rappelle que, dans le PPI CNPE, on avait pris en compte tout territoire de commune touchée et impactée. C'est certainement ce que l'on va prendre en compte aussi pour le rayon de 20 kms. S'agissant du rayon de 5 kms, il va falloir que l'on travaille plus précisément pour voir si on prend l'ensemble de la commune de La Hague. Mais du coup, ce ne sera plus du tout la même population prise en compte. Ou bien alors si on travaille sur des territoires d'ex-communes, de communes déléguées. Ce sera là l'un de nos axes de travail. Il s'agira de savoir quelle est la population impactée dans le rayon de 5 kms.
Avez-vous des questions ?

M. LAFFITTE.- Par exemple, si on prend Cherbourg, comment allez-vous partager les parties Est et Ouest ?

M. LEGALLET.- C'était la dernière remarque de ma présentation : le PPI CNPE de Cherbourg. S'agissant de ce PPI CNPE, on a pris la commune en entier, sur ses 20 kms. Il faut garder à l'esprit que le rayon des 20 kms n'est pas un rayon opérationnel. C'est un rayon d'information des populations. Là, l'idée du PPI, c'est d'acculturer au maximum la population à propos du risque présent sur le territoire. C'est aussi ce que l'on proposera pour ce PPI-là, et justement pour éviter d'avoir une commune urbaine où, d'un côté de la rue, vous êtes pris, et de l'autre non. Ce serait difficilement compréhensible pour la population.

M. VASTEL.- En parlant de zones, quand on regarde le PPI de Flamanville, de toute façon, les communes concernées ici sont aussi concernées par le PPI de Flamanville. A Flamanville, il y en a un peu plus. Il faut donc prévoir un plan d'évacuation pour le Nord Cotentin. Sachant que, lorsqu'il y a un accident, la première chose que l'on fait, c'est de lever le nez pour savoir d'où vient le vent. En fonction de cela, on établit une évacuation. Enfin, je suppose. On se rend compte que par rapport aux accidents qui ont eu lieu à Fukushima, 20 kms, cela fait un peu juste pour l'évacuation des gens en fonction du panache. Je pense donc que, s'il y avait un accident, ce sont tous les gens du Nord Cotentin qui essaieraient de partir vers le sud. De toute façon, la caractéristique de la Manche est que, si on veut sortir du département, on est obligé de partir plein sud. On n'a pas trop le choix.

Je voulais aussi dire que la loi sur la transition énergétique prévoit aussi que la CLI doit être consultée. Y aurait-il alors une consultation de la CLI comme c'est prévu dans les textes ? Voilà ce que j'avais à dire.

M. le Président.- En général, la Préfecture respecte la loi !

M. LEGALLET.- Oui, en général, oui !

(Rires)

M. JOURDAIN.- On ne voit pas l'île d'Aurigny sur votre carte.

M. LEGALLET.- Alors, l'île d'Aurigny n'est pas dans le rayon.

M. JOURDAIN.- Je sais bien qu'elle n'est pas française.

M. LEGALLET.- Oui, je sais qu'elle n'est pas française mais je vous dis qu'elle n'est pas dans le rayon.

M. JOURDAIN.- Ah bon ? 20 kms ?

M. LEGALLET.- Non, elle n'est pas dans le rayon des 20 kms. Elle est à la limite mais le rayon des 20 kms ne touche pas l'île d'Aurigny.

M. HAMELIN.- Étant donné que les vents dominants sont souvent Ouest, l'île d'Aurigny ne risque pas grand-chose.

M. LEGALLET.- Je parle en termes de territoires et non pas en eaux territoriales. Je parle en terres. Donc, elle n'est pas touchée.

M. ROUSSELET.- Je voudrais rappeler qu'il y avait un courrier fait par les élus de la CAC (*Caumunauté d'Agglomération du Cautentin*), au nom de la CAC, pour réclamer que l'on essaye de raisonner en termes de bassin de vie et non pas en périmètre. La demande faite à la Préfecture était ainsi faite : on a une structure administrative qui existe aujourd'hui et qui est la CAC. Si on veut se simplifier la vie, traitons directement l'ensemble de la CAC en termes d'informations. La structure existe. Les personnels concernés sont les mêmes, etc. Donc, en termes d'application du PPI, je maintiens moi aussi que ce serait quand même d'une grande logique que nous profitions de cette structure administrative et disons que les limites du PPI par rapport aux termes de l'information sont la CAC. C'est clairement une demande des élus. C'est quelque chose qui a été appliqué à Gravelines et à un certain nombre d'endroits, et pour lequel ils ont bien raisonné en termes de bassins de vie. Je pense que ce serait la bonne voie à suivre. Je ne sais pas où vous en êtes à ce sujet mais ce serait bien de regarder où vous en êtes par rapport à cela et ce que vous avez répondu à ces élus.

Il y avait un groupe inter-CLI sur les PPI. Voici deux ans, nous avons eu une réunion. C'était l'ancien directeur de cabinet qui était présent. On y avait plutôt bien travaillé. Tout le monde était là et il y avait un certain nombre de questions. A l'époque, le directeur de cabinet s'était engagé à une réponse extrêmement rapide, dans les trois mois avait-il dit, et à faire une nouvelle réunion avec les réponses. Cela date d'il y a à non loin de deux ans maintenant. Envisage-t-on de refaire une réunion avec les volontaires d'un groupe inter-CLI qui s'associeraient à cette discussion, de manière à reprendre les questions de l'époque et de les intégrer au PPI ? Cela éviterait de réécrire quelque chose et que l'on revienne derrière pour dire que l'on n'a pas été concerté.

M. le Président.- C'est noté monsieur LEGALLET ? On va donc passer au point suivant :

13. EXERCICE D'URGENCE NUCLEAIRE ET RADIOLOGIQUE NATIONAL PLANIFIE POUR LE SITE D'ORANO LA HAGUE, PROGRAMME LES 2 ET 3 FEVRIER 2021. (PRÉFECTURE).

M. LEGALLET.- Réglementairement, nous devons régulièrement faire des exercices de type PPI avec l'exploitant et avec les collectivités. C'est un planning d'exercices que nous ne maîtrisons pas nous-mêmes au niveau départemental puisque c'est une instruction interministérielle signée tous les ans en fin d'année. Elle a été signée en fin d'année 2019 et elle prévoit ceux du premier trimestre 2021. L'exercice à Orano La Hague est donc prévu les 2 et 3 février prochains.

Les objectifs généraux sont repris dans l'instruction interministérielle que je vous présente aujourd'hui :

- S'assurer que les plans ainsi que les procédures d'alertes et de notification rapide des instances internationales qu'ils comportent sont tenus à jour et qu'ils sont bien connus de l'ensemble des responsables et intervenants.
- Entraîner les personnes susceptibles d'être impliquées.
- Contribuer à l'information des médias et des populations. Ce sont là les objectifs généraux.

D'autres objectifs généraux :

- Mettre en œuvre les différents aspects de l'organisation de crise, à toutes les échelles, que ce soit chez l'opérateur, au niveau départemental, mais aussi dans les collectivités, ainsi que les procédures prévues dans les différents plans et référentiels : plan national, plans de secours et plans communaux de sauvegarde.
- Développer une approche pédagogique à destination de la société civile permettant à chacun de pouvoir concourir à sa propre sécurité, par l'adoption des bons comportements de sauvegarde. C'est là notre leitmotiv que d'aller faire de l'information à la population. Je vous rappelle que la loi de modernisation de sécurité civile de 2004 demande à chaque citoyen d'être le premier garant de sa propre sécurité. Il faut vraiment le rabâcher et c'est notre travail.
- La deuxième journée visera à optimiser la préparation des préfectures à la mise en œuvre des actions de protection des populations en phase d'urgence ou post-accidentelle. On doit donc nous aussi travailler sur la mise en place sur les moments critiques entre le passage d'urgence et la phase post-accidentelle. Là-dessus, on doit aussi s'améliorer. On a retenu quelques objectifs locaux mais on pourra en discuter puisque nous avons une réunion de préparation sur le lancement de l'exercice le 19 octobre prochain.
- Tester la chaîne d'alerte, et la chaîne d'alerte à tous les niveaux, pas seulement entre l'opérateur et la Préfecture mais entre l'opérateur et les collectivités, entre l'opérateur et les autres acteurs de terrain.
- Tester un ou deux ateliers PPMS du périmètre dont un établissement hors DSDEN. Maintenant, on est très rodés dans nos phases d'alerte et de mise en place de protection des enfants avec la DSDEN et l'enseignement public. On essaiera d'y travailler avec d'autres types d'enseignements.
- Tester l'activation de la Cellule d'Information au Public (CIP). En préfecture, nous avons une cellule d'information au public qui vient donner de l'information sur l'événement. C'est une cellule créée par des volontaires de préfecture et on a besoin de les entraîner. Ce

n'est pas un numéro d'urgence. Ce n'est donc pas un numéro qui va remplacer le 18, le 112, le 17 ou le 15. C'est un numéro via lequel la population peut être informée de l'événement, des conduites à tenir ou des décisions qui sont prises.

- Tester la Communication grâce, par exemple, à la Pression Médiatique Simulée. On a une communication sur l'exercice. On communique sur ce que l'on met en place en cas d'événement. On doit aussi s'entraîner à tester nos différents modes de communication par rapport à un événement qui serait réel. On met donc en place une pression médiatique simulée pour pouvoir répondre aux questions et devoir produire de la communication.
- Sensibiliser la population à ce risque. Les précédentes années, c'était faire des expositions dans des établissements scolaires ou dans des mairies, faire des réunions publiques. A propos de cela, on est en train de réfléchir de notre côté mais on peut aussi recevoir vos sollicitations s'agissant de : comment faire de la formation aux risques ? Et puisque c'est le but principal de ces exercices.

Voilà, très rapidement. Je conclus en disant que l'on fait une réunion de lancement de l'exercice le 19 octobre prochain avec la mise en place d'un échéancier chronologique et des groupes de travail par thématique, protection des populations, communication, différents groupes thématiques sanitaires. On va mettre cela en place.

On a un calendrier un petit peu restreint – on est aussi dans le post-Covid – parce que, normalement, il nous faut grosso-modo six à sept mois pour réussir à monter un exercice, avoir un scénario qui colle aussi avec nos objectifs. On contraint un peu nos scénaristes en leur disant ce que nous voulons qu'il se passe dans l'événement. Donc, ce sont des discussions de préparation du scénario qui se font entre l'opérateur et, bien souvent, l'ASN et l'IRSN, et puisque nous ne sommes pas mis au courant du scénario en amont pour pouvoir jouer. La seule chose que l'on demande aux scénaristes – je ne l'ai pas noté ici – et ils n'apprécient pas lorsque l'on insiste là-dessus : maintenant, on travaille sur des exercices en météo réelle. On le demande précisément. Maintenant, tous les exercices nationaux ne sont plus faits qu'en météo réelle. Cela complique beaucoup la tâche des scénaristes parce qu'ils sont obligés de modéliser différents types de météo. Mais c'est ainsi que l'on travaille désormais sur nos exercices.

M. le Président. - Merci monsieur LEGALLET. Je précise que je participerai à la réunion de lancement en tant que Président de la CLI le 19 octobre. Avez-vous des remarques ? Non ? Nous allons donc passer au point suivant qui est le dernier à l'ordre du jour :

14. PROJET D'IMPLANTATION DE LA FUTURE PISCINE CENTRALISEE POUR ENTREPOSER DES COMBUSTIBLES NUCLEAIRES USES SUR LE SITE DE LA HAGUE. (EXPLOITANT)

M. VARIN- Je n'ai pas forcément de présentation sur ce sujet. Je vais seulement resituer le cadre de ce projet. Cela fait suite à la demande du PNGMDR (Plan National de Gestion des Matières et des Déchets Radioactifs) qu'EDF travaille sur un projet de piscine d'entreposage de combustibles usés. EDF travaille aujourd'hui sur ce projet de piscine et a sollicité Orano dans le cadre d'une étude de faisabilité d'implantation de cette piscine sur le site de La Hague.

Aujourd'hui, on est donc en support d'EDF sur cette étude de faisabilité. On a un certain nombre de demandes qui nous ont été formulées. Quand on parle de faisabilité, c'est déjà l'analyse des sols. Est-ce que la structure des sols permet d'accueillir cette installation ? Il s'agit de caractérisation des sols. Quels sont les éléments que l'on peut avoir pour faire une étude d'impact dans le cadre d'un projet comme celui-ci ? Et il s'agit aussi de travailler sur l'impact potentiel de cette nouvelle installation, sur les interfaces avec les autres installations du site de La Hague, en particulier gestion des utilités, gestion des effluents. Orano doit fournir des éléments à propos de cette étude de faisabilité pour la fin de cette année, fin 2020. La décision d'implantation ou non de cette piscine sur le site de La Hague est de la responsabilité d'EDF. C'est pourquoi, aujourd'hui, nous, on se situe en soutien du projet. A ce stade, on est dans le domaine de l'étude de faisabilité.

M. ROUSSELET.- Il faut juste préciser, d'après ce qu'a dit M. GIRAUD d'EDF, qu'il s'agit bien d'une enclave EDF sur le territoire d'ORANO. C'est à dire, et si j'ai bien compris : il ne s'agit pas d'une demande de services à Orano, c'est à dire construire éventuellement cette piscine, assurer sa maintenance et sa gestion, etc., mais il s'agit bien d'une demande d'une implantation d'une structure EDF continuellement gérée ensuite par EDF dans l'enceinte de l'Établissement Orano. Ensuite et à propos des dates, j'ai vu que cela commence à coïncider puisque c'était prévu pour 2030 et maintenant on nous annonce une saisine de la Cndp (*Commission nationale du débat public*) premier trimestre 2021 et une mise en route potentielle de cette piscine en efficacité en 2034. On commence donc à reculer les échéances quant à l'équilibre du cycle.

M. VARIN.- Je vous ai précisé aujourd'hui comment est sollicité Orano. A propos des modalités d'implantation finale, aujourd'hui, cela relève de la décision d'EDF. A ce stade, nous, on est vraiment sollicité sur l'étude de faisabilité.

M. ROUSSELET.- Je voulais juste faire ce point d'éclaircissement parce qu'il y a eu beaucoup d'ambiguïté. Alors, vous venez de préciser ce qui vous est demandé. Mais clairement, il ne s'agit pas d'un service de gestion d'une piscine demandé à Orano. Ce serait vraiment une enclave EDF.

M. VASTEL.- La piscine, c'est pour des combustibles usés. Donc, si on fait un peu le tour de la région, on a déjà comme dangers potentiels l'usine de Flamanville, où il y a deux réacteurs qui vont fonctionner et peut-être un autre. Dans l'usine Orano, il y a quand même les déchets ultimes, les déchets vitrifiés. On a agrandi à nouveau pour stocker encore plus. Au tout départ, on a quand même balancé quelques déchets radioactifs dans la fosse des Casquets. Cela date d'il y a très longtemps mais c'est quand même dans le coin. On a réussi à faire un centre de stockage sur une zone marécageuse qui fuit, et on a du mal à le gérer. On voit le silo 130, le ru des Landes, pour lesquels il y a des fuites et des pollutions. Et c'est difficile à gérer. D'ailleurs, tout à l'heure, M. SIMON disait que cela prenait du retard à propos du démantèlement et le reconditionnement des déchets. Et on va encore nous mettre des déchets ici. Donc, ce n'est pas trop mal, je trouve !

M. VARIN.- Je sais que l'on peut échanger longtemps sur le sujet mais, en l'occurrence, il

s'agit d'entreposer des combustibles usés qui ne sont pas des déchets.

M. le Président. Voilà. La sémantique a son importance.

M. VASTEL.- Ce que je ne comprends pas, c'est que l'on entrepose des combustibles usés. Alors, s'ils sont usés, pourquoi les entreposer ? Ce devraient être des déchets. Ce n'est pas un entreposage.

M. VARIN.- Vous savez très bien que, aujourd'hui, dans les combustibles, vous avez à peu près 96% de la matière qui est valorisable et 3% qui constituent les déchets ultimes.

M. ROUSSELET.- Je propose que l'on n'entame pas ce débat

(Rires).

M. le Président.- Oui, absolument. C'est ce que j'allais aussi proposer.

(Rires).

M. ROUSSELET.- Parce que, sinon, je pense que l'on ne va pas être d'accord. Cela ne sert à rien.

M. le Président.- Alors, et comme le dit Madame AMIEL, on va avoir l'occasion d'en reparler au cours de prochains mois.

On a épuisé l'ordre du jour à défaut d'avoir épuisé les participants. Je vais passer aux questions diverses.

15. QUESTIONS DIVERSES

M. PERROTTE.- Je voudrais revenir sur la question de l'information dans l'histoire de l'incendie. Je pense qu'il serait intéressant d'avoir un examen de toute la chaîne d'information, depuis l'incendie jusqu'aux prélèvements qui ont été effectués.

M. le Président.- Je voudrais vous informer qu'un groupe de travail inter-cli - Orano et CSM Andra - va être mise en place avec une première réunion le 13 novembre à 10h 00 sur le sujet des migrations en nappe phréatique.

Je voudrais aussi remercier madame la maire de La Hague, madame Mahier, de nous accueillir.